



Citadel van Antwerpen, ca. 1570, anoniem, naar Frans Hogenberg, ca. 1580 - ca. 1635, ets. Coll. Rijksmuseum Amsterdam..

La procession de la Fête-Dieu

dans la citadelle espagnole d'Anvers entre 1610 et 1718 d'après les registres de comptes de l'église : de la *Fiesta del Corpus* à la fête du *Sanctissimus*

Pour Marie-Hélène Fouss

Le 21 juillet 1571, l'église de la citadelle espagnole d'Anvers, sous le vocable de saint Philippe et de saint Jacques, devient le siège d'une paroisse dont le territoire est celui de la citadelle.¹ Pour ses militaires, cette église en devient le lieu de culte ordinaire lequel, à ce jour, n'a pas fait l'objet d'une étude de ses pratiques dévotes. Si cette église intéresse des historiens pour son patrimoine immobilier² ou des historiens de l'art pour son patrimoine mobilier³, l'exploitation systématique de ses archives, notamment de ses registres de comptes, met en lumière l'expression de dévotions à la manière espagnole, ce qui permet de considérer cette église comme une église nationale.⁴ La fête du Saint-Sacrement, appelée aussi Fête-Dieu ou fête du *Sanctissimus*, ne déroge pas à une nationalisation de la mise en œuvre des pratiques dévotes. En effet, pour les Espagnols d'alors (y compris ceux d'Anvers), elle est la *Fiesta del Corpus*⁵, une « fête totale » où s'entremêlent éléments profanes et éléments religieux.⁶ Temps fort du calendrier catholique universel, comment cette fête est-elle célébrée dans la paroisse de la citadelle espagnole d'Anvers ?

La présente contribution répond à cette question en quatre chapitres. Le premier relate les principales étapes de l'établissement de la Fête-Dieu, depuis son origine jusqu'au renouvellement de son importance lors du Concile de Trente. Le deuxième chapitre est consacré à la présentation des sources exploitées dans le cadre de cette étude, à savoir les registres de comptes de l'église.⁷ Alors que de récentes études sur les fêtes religieuses dans les Pays-Bas espagnols sont fondées sur des récits prescrivant ou décrivant des dispositifs éphémères à l'occasion de cérémonies exceptionnelles⁸, de telles relations aussi développées pour les célébrations religieuses récurrentes dans l'église de la citadelle espagnole d'Anvers, qu'elles soient imprimées ou manuscrites, ne sont pas encore localisées. Il s'agit donc d'étudier cette procession d'après les registres de dépenses de l'église Saint-Philippe-et-Saint-Jacques. Ces registres sont tenus intégralement en langue espagnole. Ils font état des transactions

1 Diercxsens, *Antwerpia Christo nascens et crescens*, 5, p. 166.

2 Lombaerde, 'Une citadelle', 29-46.

3 Peeters, 'Les Espagnols', 47-63 et Hubert, J., *Op zoek*.

4 Cet aspect fait l'objet de notre thèse de doctorat en Histoire, intitulée « Les églises espagnoles d'Anvers, Malines et Bruxelles (1568-1714) : une analyse des pratiques dévotes de la 'nation espagnole' », UCLouvain, sous la codirection de Madame Silvia Mostaccio et de Monsieur Olivier Poncet.

5 Fernández Juárez et Martínez Gil, ed., *La fiesta del Corpus Christi*; Martínez Gil et Rodríguez González, 'Del Barroco', 151-175.

6 Martínez Gil et Rodríguez González, 'Del Barroco', 162.

7 Toutes les mentions de dépenses relevées dans les registres de comptes de l'église (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv. nr. 409-412 ; 419) ont été transcrites. Elles font l'objet de l'Annexe 1. Relevé des dépenses engagées pour les festivités. Toutes les annexes de cet article sont déposées sur le site Cornucopia (<http://cornucopia16.com/>), dans l'onglet « Ressources », rubrique « Archives et documents ».

8 Dekoninck, Delbeke, Delfosse, Heering, Vermeir, 'Introduction', 7-30.

financières mensuelles liées à son fonctionnement ordinaire, sauf interruption, entre avril 1610 (soit presque quarante ans après la création de la paroisse Saint-Philippe-et-Saint-Jacques) et juin 1718. Les dépenses engagées pour la Fête-Dieu y sont attestées chaque année. Ces registres mettent en lumière que les Espagnols procèdent de deux manières pour contribuer à la solennité de la fête du Saint-Sacrement. Dans un premier temps, certaines pratiques paraissent comme respectueuses des principes de l'Église universelle, ce qui fait l'objet du troisième chapitre. Dans un second temps, les Espagnols engagent des moyens financiers et matériels pour célébrer la fête à la manière espagnole. Ces observations font l'objet du quatrième et dernier chapitre. Grâce à l'exploitation des registres de comptes, il devient alors possible d'avoir une approche concrète de la manière dont les Espagnols d'Anvers célèbrent la Fête-Dieu durant plus d'un siècle, mais aussi au cours d'une période où la procession atteint son plus haut degré de magnificence, appuyée par le pouvoir royal.⁹

Les festivités de la Fête-Dieu : récapitulatif historique

La solennité de la Fête-Dieu trouve ses origines dans le diocèse de Liège. En effet, suite aux visions de Julienne du Mont Cornillon (1192/1193-1258), le prince-évêque de Liège, alors Robert de Thourotte, impose la célébration du Saint-Sacrement dans son diocèse par une lettre épiscopale de 1246.¹⁰ Ainsi, perpétuellement, le jeudi suivant la fête de la Sainte-Trinité¹¹ devient-il une fête solennelle du Saint-Sacrement, inscrite dans le calendrier diocésain.¹² La fête doit être annoncée dans les églises dès le dimanche précédent ; les fidèles sont appelés à s'y préparer spirituellement et par des œuvres pieuses (en particulier des aumônes).¹³

Par la suite, le Pape Urbain IV (né ca. 1195, pape 1261-1264 ; ancien archidiacre de l'évêché de Liège¹⁴), étend la fête du Saint-Sacrement à l'Église universelle par la Bulle *Transiturus de hoc mundo* du 11 août 1264.¹⁵ Le souverain pontife fixe la date de la fête, dans le calendrier de l'Église universelle¹⁶, au jeudi suivant le premier dimanche qui suit la fête de Pentecôte.¹⁷ De plus, ce pontife décrète que la fête doit être célébrée avec solennité et que les fidèles s'y préparent spirituellement (notamment par la pratique de la prière, des aumônes et de la confession).¹⁸ Il s'agit de conditions similaires à celles imposées précédemment dans le diocèse de Liège. La participation des fidèles est toujours encouragée, après confession, pratique d'oraisons, d'exercices de dévotions et de piété, ainsi que des aumônes¹⁹, et des indulgences sont attribuées.²⁰ En outre, les textes des offices du jour et de la messe étant nouvellement créés, le Pape fait parvenir un fascicule les compilant, joint à l'intérieur de chaque exemplaire de la *Bulle*.²¹ En moins de vingt ans, une fête initialement propre au diocèse de Liège est donc inscrite dans le cursus calendaire de l'Église universelle, suivant les pratiques liégeoises, ce qui relève d'une décision rapide.²²

Durant le Concile œcuménique de Vienne (1311-1312), la question de la fête du Saint-Sacrement est à nouveau abordée. En effet, le Livre 3 titre 16, intitulé *De reliquiis et veneratione sanctorum*, est constitué de la bulle sur l'institution de la fête dénommée alors « fête du Corps du Christ » (*Festum corporis Christi*). La bulle d'Urbain IV est confirmée par Clément V (né 1264, pape 1305-1314).²³ Ce dernier rappelle que cette fête doit être célébrée le jeudi suivant l'octave de Pentecôte (donc le jeudi suivant la fête de la Sainte-Trinité)²⁴, de même que l'inscription de sa célébration au calendrier de l'Église universelle. Il fixe les indulgences, mais surtout instaure l'octave de la fête.²⁵

Dans la 13^e session du Concile de Trente, dont les décrets sont signés le 11 octobre 1551, le Chapitre 5 relate ce qui concerne « le Culte et la vénération qui sont dus à ce très saint

sacrement ». Il y est fait mention que la fête du Saint-Sacrement a lieu un jour précis dans l'année, considéré comme « un jour de fête particulier ». ²⁶ Sans définir qu'il s'agit du jeudi suivant la fête de la Sainte-Trinité et que c'est une fête avec octave, le texte fait surtout état de la procession du Saint-Sacrement « à travers les rues et les places publiques ». ²⁷ En outre, les Canons sur le Saint-Sacrement de l'Eucharistie font état que le Saint-Sacrement bénéficie d'une « célébration festive particulière » et qu'il doit « être porté solennellement en procession selon le rite et la coutume louables et universels de la sainte Église » pour être « proposé publiquement à l'adoration du peuple ». ²⁸ La procession du Saint-Sacrement le jour de sa fête consiste donc en une coutume cérémonielle étendue à l'Église universelle, mais pas en une pratique uniforme. Le Canon sous-entend d'avantage des habitudes locales de solennisation de la fête, que des principes universels définis par le Saint-Siège. Alors que certaines pratiques cérémonielles sont codifiées dans le cérémonial des évêques ²⁹, elles ne sont pas obligatoires pour des pratiques paroissiales qui sont souvent de moindre importance qu'une liturgie pontificale. Néanmoins, il est possible de trouver en paroisse des mises en œuvre cérémonielles similaires à celles recommandées pour les liturgies épiscopales. Il en ressort malgré tout que la mise en forme de la procession ne suit pas un rituel figé : l'essentiel est qu'elle ait lieu, et des pratiques locales peuvent s'y greffer.

Présentation des sources

Les archives de l'église de la citadelle espagnole d'Anvers sont actuellement conservées aux Archives de l'État à Anvers. ³⁰ Dans le cadre de la présente étude, les registres-journaux de comptes de Saint-Philippe-et-Saint-Jacques sont les principales sources exploitées. ³¹ Elles attestent des transactions financières relatives à des dépenses quotidiennes, ordinaires ou extraordinaires. Si des frais sont engagés pour du matériel ou des objets, leur destination

9 Amigo Vázquez, 'La fiesta', 150.

10 Gason, Hoven et Stiennon, *Jean Chapeville*, 202-207 ; Delville, 'Julienne de Cornillon', 32 ; Lamberts, 'Liturgie et spiritualité', 81-82.

11 Lefèvre, 'Un problème de chronologie', 417-422 ; Close, 'L'octave de la Trinité', 639-640.

12 Gason, Hoven et Stiennon, *Jean Chapeville*, 205.

13 Gason, Hoven et Stiennon, *Jean Chapeville*, 205.

14 Lamberts, 'Liturgie et spiritualité', 82.

15 Le texte de cette Bulle est disponible sur le site du Vatican : <https://www.vatican.va/content/urbanus-iv/la/documents/bulla-transitus-de-mundo-11-aug-1264.html> (site consulté le 5/09/2023). Pour des commodités d'exploitation, cette référence sera désormais désignée, en note de bas de page, par le titre de la Bulle : *Transitus de mundo*.

16 « *devote ac sollempniter [...] dioecesium celebrari* » (*Transitus de mundo*).

17 « *Nos itaque [...] hoc ad ecclesiam affectuose concurrant* » (*Transitus de mundo*).

18 « *Ideoque universitatem vestram monemus et hortamur in Domino [...] de iniunctis sibi poenitentis misericorditer relaxamus* » (*Transitus de mundo*).

19 « *dictam quintam [...] consequi gratiarum* » (*Transitus de mundo*).

20 « *Nos enim [...] Apostolus eius* » (*Transitus de mundo*). Par la suite, certains Papes rappellent ces indulgences et en rajoutent même pour la seule procession (Rubin, *Corpus Christi*, 211).

21 « *Ideoque universitatem [...] mittimus interclusa* », (*Transitus de mundo*) ; Gy, 'Office liégeois', 119.

22 Rubin, *Corpus Christi*, 164-212 ; Caspers, 'The original place', 171-186 ; Boesch Gajano, *Res sacrae*, 115-118.

23 Friedberg (ed.), *Decretalium collectiones*, 1174-1177.

24 Friedberg (ed.), *Decretalium collectiones*, 1176-1177.

25 Friedberg (ed.), *Decretalium collectiones*, 1177.

26 Alberigo, G., Dossetti, J.-A., Jedin, H., Joannou P.-P., Leonardi, C. et Prodi, P., (éd.), *Les Conciles œcuméniques*, 1415-1417.

27 Alberigo, G., Dossetti, J.-A., Jedin, H., Joannou P.-P., Leonardi, C. et Prodi, P., (éd.), *Les Conciles œcuméniques*, 1415-1417.

28 Alberigo, G., Dossetti, J.-A., Jedin, H., Joannou P.-P., Leonardi, C. et Prodi, P., (éd.), *Les Conciles œcuméniques*, 1421.

29 *Cæremoniale episcoporum*, ed. Mutel, 139-143.

30 Il s'agit d'un ensemble de 422 articles. Le fonds archivistique de cette église fait actuellement l'objet d'une série décrite dans le fonds des archives de l'église paroissiale Saint-André d'Anvers. L'inventaire a fait l'objet d'une publication récente (Callewier, *Inventaris van het archief*).

31 Les citations, extraites de ces registres ou des dictionnaires, qu'elles soient en langue espagnole ou néerlandaise, respectent l'orthographe, le soulignement, les ratures, les italiques et les majuscules de la source originale. Ce système permet au lecteur de trouver un confort de lecture ou de faire une « recherche rapide » dans les transcriptions proposées en Annexe 1.

ou leur utilisation sont, le plus souvent, sous-entendus. En effet, ces registres comptables justifient des transactions financières. Ce ne sont pas des registres de délibérations de l'organe de gestion de l'église (qui pourrait aussi enregistrer des dons ou prêts d'objets : ce type de mention est extrêmement rare dans les registres de comptes), des cérémoniaux ou des recueils de chroniques. Ces registres comptables mettent en lumière de manière concrète et non systématique, la gestion de cette église et le financement de pratiques dévotes identitaires espagnoles ; la première revendication nationale étant la tenue des registres en espagnol (castillan).³²

Les registres de la confrérie du Saint-Rosaire, 1610-1652

La confrérie du Saint-Rosaire assure la gestion et l'entretien de l'église entre avril 1610 et le 29 avril 1652.³³ Aucun élément permet de comprendre actuellement pourquoi cette confrérie effectue cette tâche et qui l'a assurée avant et après elle.

Des dépenses relatives aux festivités de la Fête-Dieu sont relatées chaque année, autant pour les offices (du jour ou de l'octave) que pour la procession.³⁴ Les mentions de paiement sont inscrites et détaillées en fonction du zèle de chaque secrétaire.³⁵ Certains d'entre eux ont des velléités de mise en forme ou de valorisation des listes des débours occasionnels. Ainsi, celles-ci sont-elles parfois introduites par un titre qui en indique le début³⁶, sans qu'aucun signe ou aucune formule n'en indique la fin. Le plus souvent, les dépenses engagées pour la Fête-Dieu révèlent une volonté d'embellissement de l'espace dans lequel les dévotions ont lieu (intérieur ou extérieur de l'église, sans plus de détail), mais aussi de la fête. Elles attestent surtout de fastes cérémoniels et para-liturgiques à la manière espagnole.

Les registres de dépenses de la paroisse, 1662-1718

Les registres des dépenses établis entre le 2 septembre 1662 et juin 1718³⁷ compilent les sorties financières mensuelles engagées par l'église Saint-Philippe-et-Saint-Jacques sur une période continue. Leur exploitation systématique met en lumière que les mentions de dépenses sont établies dans une forme plus systématique qu'elles ne le sont dans le registre tenu par la confrérie du Saint-Rosaire.

Il ressort de leur exploitation que les dépenses engagées pour la Fête-Dieu ne sont pas aussi importantes que celles engagées par la confrérie du Saint-Rosaire. L'exploitation de ces deux registres met en évidence que la forme des festivités dans l'église de la citadelle espagnole d'Anvers, entre 1662 et 1718, serait alors moins fastueuses et plus conforme aux principes de l'Église universelle qu'aux pratiques para-liturgiques de l'Église d'Espagne.

Les registres de recettes de la paroisse, 1662-1718

Les registres des recettes mensuelles tenus entre le 2 mai 1662 et juin 1718³⁸ attestent aussi la célébration de cérémonies particulières ou de circonstances. La plupart du temps, il s'agit de messes votives, du casuel des funérailles ou de messes de commémoration des défunts.

Ainsi est-il rapporté en moyenne quatre fois par mois, un reçu concernant l'offrande aux messes votives du Saint-Sacrement. La forme de ces reçus varie selon le secrétaire qui tient le registre. Il adopte généralement une formule-type, reprise systématiquement, observable sur de plus ou moins longues périodes.³⁹ Tout laisse présager que les pratiques dévotes liées à la messe hebdomadaire du Saint-Sacrement, telles que mentionnées en 1644⁴⁰, sont respectées jusqu'en 1713, voire jusqu'en 1718. En effet, il apparaît, comme dans les registres de dépenses tenus durant la même période, qu'à partir de juin 1713 le secrétaire ne relate les mentions de recette que de manière très synthétique. Les Espagnols assurent donc le fonc-

tionnement administratif de l'église durant les années suivant la signature des différents traités concluant la paix d'Utrecht.⁴¹

Malgré tout, aucune recette concernant les festivités de la Fête-Dieu n'est documentée dans ces registres : les fastes coûteraient plus qu'ils ne rapportent.

Les recommandations de l'Église universelle

Les registres de comptes de l'église espagnole d'Anvers attestent des dépenses annuelles pour les célébrations de la Fête-Dieu.⁴² Si la durée de ces festivités est mentionnée selon le bon vouloir des secrétaires des registres, une partie des débours met en avant une volonté d'augmenter le personnel ecclésiastique ou musical avec plus ou moins de détails, ainsi que d'agréments le ou les lieux des cérémonies.⁴³ Certains de ces principes, définis dans le cérémonial des évêques⁴⁴, répondent à des pratiques répandues dans l'Église universelle. C'est le cas pour l'usage « de tapisseries, tentures, toiles peintes, fleurs, rameaux et feuillages, selon les possibilités et les moyens des localités » qui sont recommandés pour orner l'église et le lieu du passage de la procession⁴⁵ ; en outre, deux diacres sont demandés pour tenir les bords du pluvial de l'évêque.⁴⁶ L'emploi de personnel ecclésiastique surnuméraire ou le financement d'un appareil décoratif circonstanciel sont observables dans la paroisse de la citadelle Espagnole.

Le personnel ecclésiastique

Les Espagnols rétribuent des ecclésiastiques, notamment entre 1669 et 1718.⁴⁷ Le 20 juin 1669, un diacre et un sous-diacre reçoivent des appointements pour la messe de la Fête-Dieu, alors que pour les années 1670 à 1672, deux diacres sont rémunérés, probablement

32 Cf. Annexe 1. Relevé des dépenses engagées pour les festivités.

33 RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

34 Cf. Annexe 1. Relevé des dépenses engagées pour les festivités.

35 Cf. Annexe 2. État des dépenses pour la Fête-Dieu.

36 C'est notamment le cas en mai 1625 (même si le secrétaire exclut les dépenses pour les tapis ou tapisseries), en juin 1627, en juin 1631 (RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419).

37 RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 410 ; 412.

38 RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 409 ; 411.

39 Cf. Annexe 3. Les recettes du Saint-Sacrement.

40 C'est notamment ce qui est mentionné dans un récapitulatif des comptes, après les dépenses du mois de juin 1644 : « Tomadas quantas Al Alferejs Bartholome deLara de cinco meses de gasto dela Cofradia desde 1o. de febero del año de 1644. hasta ultimo de Junio de d[ic]ho año. consta por Las partidas expressadas que alcanca la La di[c]ha Cofradia en Noventa y cinco fl[orines] Los quales tra dado de la Limosna que se recoJe para Las missas del Santissimo que se dicen todos Los Jueves » (RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419).

41 Albareda Salvadó, *La guerra de sucession*, 331 ; Oury, *La guerre de sucession d'Espagne*, 375.

42 L'exploitation du registre de la confrérie du Saint-Rosaire met en lumière des dépenses pour le jour de la fête. En revanche, l'exploitation des registres des dépenses de l'église met en lumière que 7 messes sont relatées. Tout se présente comme si celle du dimanche ne fait pas l'objet de dépenses, ou qu'elle n'est pas célébrée sous l'invocation du Saint-Sacrement (ce qui arrive souvent quand il tombe le premier dimanche du mois). Ainsi, le dimanche a-t-il la prééminence sur l'octave.

43 Une partie de ces dépenses fait état de la nourriture (c'est notamment le cas en mai 1625 ; en mai 1611, celle-ci est destinée aux danseurs) ou de la bière (c'est notamment le cas en juin 1615, avril 1617, mai 1622, juin 1629, juin 1638 où elle est offerte aux charretiers ; en juin 1610, elle est destinée aux danseurs) généralement offerte à ceux qui ont fourni les végétaux pour l'occasion (en juin 1648, le secrétaire précise seulement qu'elle est destinée aux vilains qui ont fourni les *ramos*, en conformité à la coutume : « *Comose Acostumbra* »). Toutes ces références sont extraites du registre RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

44 *Cæremoniale episcoporum*, ed. Mutel, 139-143.

45 *Cæremoniale episcoporum*, ed. Mutel, 139.

46 *Cæremoniale episcoporum*, ed. Mutel, 141.

47 Cf. Annexe 4. Le personnel ecclésiastique. Avant cette période, il est rapporté une seule fois et sans aucune explication, qu'en juin 1610, un prêtre de la ville reçoit des émoluments (RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419).

pour exercer eux aussi les fonctions de diacre et de sous-diacre. Par la suite, parfois de manière irrégulière⁴⁸, parfois chaque année⁴⁹, un seul diacre est rétribué. Tout se présente comme si les Espagnols désirent que la messe soit célébrée avec solennité, à la manière d'un pontife (le célébrant étant, dans ce cas, assisté d'un diacre et d'un sous-diacre). Le paiement de ces ecclésiastiques amène à évoquer aussi l'hypothèse d'un manque de personnel régulier pour que la messe et la procession soient célébrées avec solennité dans l'église de la citadelle. Les ecclésiastiques rétribués pour l'occasion sont vraisemblablement issus des paroisses voisines, puisque le curé de Saint-Philippe-et-Saint-Jacques, ou un de ses acolytes, ne sont jamais mentionnés dans les registres des dépenses. En effet, leur participation relève de leur fonction pastorale. Cette pratique de rétribuer des ecclésiastiques pour la circonstance met en lumière le choix des Espagnols de donner à la fête toute sa pompe en conformité à des habitudes de l'Église universelle.

Les chantres et les musiciens

De manière irrégulière la confrérie du Saint-Rosaire rétribue des chantres, certainement recrutés afin d'enrichir l'effectif des musiciens déjà présents.⁵⁰ Soit le secrétaire mentionne le nombre des chantres gagés (des chanteurs employés pour l'occasion, toujours en nombre pair, pouvant laisser présager des interprétations de cantiques à deux chœurs), soit il mentionne un pluriel (*los cantores*).⁵¹ Généralement, ces chantres sont désignés comme étant issus de la ville (*de la villa*), sans préciser leur paroisse d'appartenance ou leur lieu de résidence. Quelques fois le secrétaire rapporte qu'ils assisteront à la messe et à la procession du jour⁵² ou seulement à la messe du jour.⁵³ Si le jour de la Fête-Dieu fait l'objet de fastes musicaux, mais pas l'octave, la confrérie n'emploierait, pour la musique liturgique, que des chanteurs et pas des instrumentistes. En outre, les musiciens du service ordinaire de l'église ne bénéficient pas d'une gratification particulière pour l'occasion.

Les informations compilées dans les registres des dépenses de l'église sont plus laconiques encore. Il y est fait mention de l'emploi de chantres seulement deux fois (ils sont payés le 1^{er} juillet 1666 et le 20 juin 1669). Durant trois années consécutives, entre 1693 et 1695, les Espagnols emploient des joueurs de trompettes pour le jour de la Fête-Dieu.⁵⁴ Pour la première fois, l'engagement d'instrumentistes est attesté pour ce qui semblerait être le service liturgique. Par la suite, entre 1702 et 1718, les secrétaires ne font plus état de l'intervention de musiciens spécifiques mais de *la musica*, précisant parfois que ceux qui l'exécutent ont presté le jour de la fête (*el dia del Corpus*).⁵⁵ Tout se présente comme si les Espagnols maintiennent leur pratique de n'employer, entre 1610 et 1718, que des chantres pour les offices liturgiques et qu'ils interviennent principalement pour la messe et pour la procession du jour.

Le reposoir

L'élaboration d'un ou de plusieurs reposoirs est parfois sous-entendue dans le registre tenu par la confrérie du Saint-Rosaire.⁵⁶ La première mention, en mai 1619, atteste de l'installation d'un tel dispositif dans une galerie, probablement du palais du gouverneur de la citadelle (*del altarque sehicoenlagaleria*).⁵⁷ La réalisation de ce reposoir est attestée par l'achat de matériaux de construction : des planches (*detablosy*)⁵⁸, du bois ou des pieux (*palosy*)⁵⁹ et des clous (*cLa vos*)⁶⁰. En mai 1633, une dépense est engagée pour dresser (*siJose*) un tabernacle pour le Saint-Sacrement (*un tabernaculo para el S[antissimo] Sacram[en]to*) et pour acheter des éléments nécessaires à sa réalisation (*y lo demas ne cessario*), sans autre précision du secrétaire.⁶¹ En mai 1638, 10 pots blancs sont achetés ; ils sont destinés aux

fleurs (*diez potes blancos para poner flores*), et doivent être déposés sur les autels (*alos altares*). Le nombre de ces autels, leur disposition ou même leur placement dans la citadelle ne peuvent pas être évalués par l'exploitation de ce registre. Malgré tout, ces dépenses laissent présager une agrémentation du (ou des) autel(s) de l'église, et/ou la construction d'un ou de reposoir(s) pour la procession.

Dans les registres des dépenses de la paroisse, entre le 5 juin 1668 et juin 1716, il est fait état d'éléments constitutifs du (ou des) reposoir(s), notamment pour l'achat de tissu (*vela*).⁶² En effet, le 20 juin 1669, le secrétaire rapporte un don de 8 toiles blanches de la part de « su Ex[cellent]sa », vraisemblablement le gouverneur de la citadelle.⁶³ Le 12 juin 1692, du tissu est acheté et utilisé pour la procession.⁶⁴ Le 30 juin 1703, une dépense est engagée pour des toiles.⁶⁵ Il est stipulé qu'elles sont destinées à un autel du jour de la fête (*velas para el altar dia de Corpús*). La majeure partie de ces mentions est sibylline : ni l'usage, ni la couleur, ni le métrage de l'étoffe sont précisés, sauf à de rares exceptions.

Les tapis et tapisseries

Le registre de la confrérie du Saint-Rosaire fait régulièrement état de dépenses engagées pour des tapis et des tapisseries à partir de juin 1616.⁶⁶ Le secrétaire du registre emploie toujours les termes de *tapices* ou de *tapizeria*. Si le second renvoie à l'équivalent français de *tapisserie*, le premier peut parfois être traduit par « tapis » comme « tapisserie », voire ces termes sont traduits de la même manière.⁶⁷ C'est ce qui est mis en avant dans le tableau 1.

48 C'est le cas entre le 1^{er} juin 1673 et le 21 juin 1685 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 410 ; 412).

49 C'est le cas entre le 29 mai 1687 et le 11 juin 1705 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 410 ; 412).

50 Cf. Annexe 5. Les chantes. L'église Saint-Philippe-et-Saint-Jacques a un effectif de musiciens fixe (Élissèche, 'Les musiciens', 65-84).

51 Une seule fois, en juin 1632, il est fait état de la rétribution d'un seul chantre ((RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419).

52 C'est le cas en juin 1623, juin 1624, juin 1626, juin 1629, juin 1632 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419).

53 C'est le cas en juin 1631, juin 1638 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419).

54 Bien que le paiement des trompettistes le 2 juin 1695 ne précise pas leur prestation le jour de la Fête-Dieu, le paiement est rapporté le même jour que la rétribution du diacre ayant officié le jour de la fête, et que les dépenses occasionnées pour la messe du jour de la solennité (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 412). Il est donc probable que les dépenses du 2 juin concernent toutes les dépenses du jour de la Fête-Dieu.

55 C'est le cas le 15 juin 1702, le 7 juin 1703, le 22 mai 1704, le 11 juin 1705, le 23 juin 1707, le 27 juin 1709, le 19 juin 1710, le 1^{er} juin 1711, en juin 1713, en juin 1714, en juin 1716 et en juin 1718. L'emploi d'un violoniste rétribué le 26 juin 1710 apparaît comme anecdotique (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 412). Une mention exceptionnelle, relatée à la fin des comptes du mois de juin 1706, fait état qu'il n'y a eu ni musique ni procession cette année-là : « Este año no uvo música ni procesion el Dia Del Corpús » (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 412). Malgré tout, les dépenses engagées pour les messes de l'octave sont relatées.

56 Cf. Annexe 6. Le reposoir.

57 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

58 Probablement l'auteur du propos utilise-t-il le langage verbal, ce qu'il appelle des *tablos* serait des *tablones* : « Tablones, *grands ais larges, tablages* » (Oudin, 'Le trésor', 525) ; « Tablones, m. *Grandes planches & fort épaisses* » (Sobrin, 'Diccionario nuevo', 272). Le dictionnaire de Sebastian de Covarrubias Orozoco n'a pas d'entrée spécifique pour ce terme.

59 « Palo, del nombre Lat. palus.i. secundæ declinationis dicitur lignum acutum, quod folet in terram defigi ad fulcienda ædificiorum fundameta, aut castra munienda, aut claudendos hortos, aut sustinendas vites, aut filiales usus » (Covarrubias Orozoco, 'Tesoro', 575r) ; « Palo, bois [...] Palo, un baston, un pal ou pieu, un pan » (Oudin, 'Le trésor', 499) ; « Palo, m. *Bâton* » (Sobrin, 'Diccionario nuevo', 272).

60 « Clavo, un clou, une cheville » (Oudin, 'Le trésor', 181) ; « Clavo, m. *Clou* » (Sobrin, 'Diccionario nuevo', 95). Le dictionnaire de Sebastian de Covarrubias Orozoco n'a pas d'entrée spécifique pour ce terme.

61 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

62 Les dictionnaires de Sebastian de Covarrubias Orozoco, de César Oudin ou de Francisco Sobrin propose au terme « vela », la traduction de voile, notamment de navire ou de veillée (Covarrubias Orozoco, 'Tesoro', 66v ; Oudin, 'Le trésor', 664 et Sobrin, 'Diccionario nuevo', 362). Il est étonnant que les Espagnols payent pour une veillée durant les fêtes du Saint-Sacrement, sachant qu'ils n'en rapportent pas le jour, et que cette habitude n'est pas mentionnée dans les études consultées, tout du moins dans le cadre de cette étude.

63 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 410.

64 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 412. Les dimensions ne sont pas précisées, ni l'usage de ce tissu : est-il destiné au reposoir ? À la décoration des bâtiments entre lesquels passe la procession ? Pour faire office d'auvent au passage de la procession ?

65 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 412.

66 Cf. Annexe 7. Les tapis et tapisserie.

67 C'est encore ce que prouve la définition du dictionnaire : « Tapar [...] tapete, que es el alho[m]bra con que se cubre el suelo [...], y de allí se pudo dezir tapiz, y tapizeria » (Covarrubias Orozoco, 'Tesoro', 38v). Il en est de même dans le dictionnaire de la Real Academia Española, *Diccionario de la lengua castellana*, bdn. 6 (S-Z), 225-226.

Terme	Traduction par Oudin*	Traduction par Sobrino**
<i>Tapizeria</i>	Tapiserie	
<i>Tapete</i>	Tapis	
<i>Tapices</i>	Tapis et tapisseries	Tapisseries

Tableau 1. Traductions des termes « tapizeria », « tapete » et « tapices » au XVII^e siècle.

* Oudin, 'Le trésor', 629.

** Sobrino, 'Diccionario nuevo', 343.

Il peut arriver que la mention de la rétribution de ceux qui ont accroché (*colgados*)⁶⁸, mais aussi accroché et décroché (*colgados y descolgados*) le tapis ou la tapisserie⁶⁹ soit rapportée. Des éléments relatifs à la durée de l'usage de ces tapis ou tapisseries sont parfois relatés : pour le seul jour de la fête⁷⁰ ou aussi durant l'octave.⁷¹ En mai 1636, il est fait état, dans une dépense, du nettoyage des murs de l'église et pour six tapis ou tapisseries.⁷² À deux occasions, les tapisseries sont prêtées par des aristocrates (désignés comme le « comte » et « la comtesse », sans patronyme ni autre fonction dans la citadelle de mentionnés)⁷³, et les trois dernières dépenses relatives à l'usage des tapisseries attestent de leur location, sans précision d'une habitude.⁷⁴ Cette pratique d'embellir l'église n'est définitivement plus rapporté dans les registres à partir de 1639.

La « végétalisation »

Afin de contribuer à l'effet de la solennisation de l'espace occupé, les Espagnols procèdent à une sorte de « végétalisation » des lieux. Des rameaux ou branches d'arbres (*ramos*)⁷⁵, des roseaux (*despadanos, despadan*)⁷⁶ ou des herbes (*hierbas*) font l'objet de dépenses pour l'occasion. Leur usage est rarement précisé⁷⁷, et leur modalité d'entretien n'est jamais mentionnée : comme pour les autres embellissements matériels, cette utilisation est suggérée, mais les dépenses engagées sont régulières.⁷⁸

Dans des rubriques générales des principes liturgiques, rapportées dans le premier registre des dépenses de l'église⁷⁹, il est fait état seulement des rafraîchissements offerts à ceux et celles qui ont livré les rameaux. Le tarif de cette gratification est un des rares qui ne soit pas fixe.⁸⁰ Généralement, il alterne entre un minimum de 10 placas et une dépense maximale de 1 florin et 15 placas⁸¹, alors que les dépenses pour les messes du jour ou de l'octave durant les mêmes décennies sont, généralement, d'un 1 florin et 2 ou 4 placas.

La collecte de rameaux ferait même l'objet d'une annonce auprès des paysans qui fournissent les végétaux (*avisar los villanos para traer los ramos*)⁸², et les « annonceurs » sont parfois mentionnés selon leur condition sociale.⁸³ Celle des livreurs ou des fournisseurs de ces végétaux l'est tout autant.⁸⁴ Le plus souvent, la livraison est assurée par les militaires (probablement ceux de la citadelle).⁸⁵ La citadelle n'est donc pas un espace clos, déconnecté de la ville : elle apparaît, du point de vue des Espagnols, comme un espace ouvert aux paroissiens des territoires environnants, et, par l'usage de ces végétaux, tout comme le recrutement ponctuel d'ecclésiastiques ou de chantres, la Fête-Dieu est l'occasion aux militaires d'être plus particulièrement en interaction avec l'*extra-muros* de la citadelle.

Entre 1663 et 1718, presque chaque année⁸⁶, des dépenses sont engagées pour la livraison de rameaux. Une mention au mois de juin 1706 relate que la procession n'a pas eu lieu ; aucun rameau n'a été acheté cette année-là.⁸⁷ Bien qu'il soit difficile d'établir une conclusion générale, il apparaît que la « végétalisation » soit interdépendante de la procession. Certaines années semblent particulières⁸⁸, puisqu'il est fait état de l'achat d'arbres de mai

(*mayos*). Le secrétaire relate même, pour la dernière occurrence attestant l'acquisition de ces arbres, le 26 mai 1712, une assimilation de ces *mayos* aux rameaux (*los mayos o' Ramos*).⁸⁹ Hormis une mention de dépense, rien n'indique combien d'arbres sont achetés, ni leur

- 68 C'est le cas en juin 1624, juin 1626, juin 1628, juin 1631 et juin 1637 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419).
- 69 C'est le cas en juin 1629, en juin 1632 et en juin 1635 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419).
- 70 C'est le cas en juin 1635 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419).
- 71 C'est ce qui est relaté en juin 1624, juin 1626, juin 1628, juin 1631, juin 1632 et juin 1637 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419).
- 72 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419. En juin 1640, une gratification en bière est donnée à ceux qui ont apporté des rameaux pour la Fête-Dieu, mais aussi à ceux qui auraient blanchi et doré l'église, sans que cette amélioration soit explicitement réalisée pour l'occasion (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419).
- 73 En juin 1629, le secrétaire rapporte qu'elles auraient été prêtées ou empruntées par la comtesse (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419), alors qu'en juin 1632, elles auraient été prêtées ou empruntées par le comte (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419). Aucun élément supplémentaire ne permet de savoir de quel membre de la noblesse il s'agit, ni même ses liens avec l'église de la citadelle.
- 74 C'est le cas en juin 1631, juin 1638 et juillet 1639 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419).
- 75 Le dictionnaire de Sebastian de Covarrubias Orozoco n'a pas d'entrée spécifique pour ce terme : « Ramo, rameau, branche, bouchon de taverne » (Oudin, 'Le trésor', 554) ; « Ramo, m. Rameau, branche d'arbre » (Sobrin, 'Diccionario nuevo', 303).
- 76 Le dictionnaire de Sebastian de Covarrubias Orozoco n'a pas d'entrée spécifique pour ce terme : « Espadaña yerva. herbe nommée glay ou glayeu & flambe, c'est aussi la rouche de quoy se fait le gros foin. » (Oudin, 'Le trésor', 321) ; « Espadaña, f. yerva, m. Glayeu, herbe longue & large, qui croit dans les étangs & dans les viviers » (Sobrin, 'Diccionario nuevo', 167). Il s'agit certainement de roseaux, poussant dans les marais et connus sous le nom botanique de *typha latifolia*. À titre anecdotique, l'usage de roseaux est aussi attesté à Valladolid au début du XVII^e siècle (Amigo Vázquez, 'La fiesta', 164).
- 77 En effet, ils sont parfois mentionnés pour la procession (c'est le cas en juin 1637 et en juin 1648), ou pour le jour de la fête (c'est le cas en juin 1610, en juin 1622, en juin 1623, en juin 1626, en juin 1627, en juin 1629, en juin 1647 et en juin 1651), ou encore utilisés de manière laconique « pour le Corpus » (c'est le cas en juin 1615 et en avril 1617) (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419). L'usage de végétaux dans les Pays-Bas espagnols durant la première moitié du XVII^e siècle a notamment fait l'objet d'une étude pour les fêtes liées à la canonisation des saints Ignace de Loyola et François-Xavier en 1622 et pour le centenaire de la Compagnie de Jésus en 1640 (Heering, 'De la nature à l'ornement', 67-82).
- 78 Cf. Annexe 8. La « végétalisation ».
- 79 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 410).
- 80 « Memoria delo q(ue) layglesia paga por la semana Meses. yaño segun son acostumbrado yacordado [...] El Refresco queseda a los quetraen los ramos nolo pon go a quí porno ser yguales. Osermas. Omenos. », RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 410.
- 81 Cf. Annexe 8. La « végétalisation ».
- 82 Le dictionnaire de Sebastian de Covarrubias Orozoco n'a pas d'entrée spécifique pour ce terme. « villano, vilain, rustique, paysan, torurier » (Oudin, 'Le trésor', 673) ; « Villano, m. Vilain, rustique, paisan » (Sobrin, 'Diccionario nuevo', 367). À Anvers, des paysans (*villanos*) sont relatés dix fois comme les seuls fournisseurs de rameaux. C'est le cas en juin 1637, juillet 1639, juin 1640, juin 1643, mai 1646, juin 1647, juin 1648, juin 1649, juin 1650 et en juin 1651 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419).
- 83 En effet, cette annonce est parfois faite par un canonnier ou un officier d'artillerie (*artillero*) (c'est le cas en juin 1615, avril 1617, juin 1616, juin 1618, mai 1619, en juin 1627), parfois par un homme anonyme (*un hombre*) (c'est le cas en juin 1620, en juin 1621, en juin 1623), une femme anonyme (*una muxer*) (c'est le cas en juin 1610), par un paysan (c'est le cas en juin 1626), ou sans que le secrétaire du registre fasse état de la condition sociale de ces annonceurs (c'est le cas en mai 1622, en mai 1633) (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419).
- 84 Les secrétaires signalent que ces végétaux sont apportés. Il s'agit soit de charretiers (*carreteros*) (c'est le cas en juin 1610, en juin 1615, en avril 1617, en juin 1629 et mai 1638), soit de paysans (c'est le cas en juillet 1639, en juin 1640, en juin 1643, en mai 1646, en juin 1647, en juin 1650 et en juin 1651), mais seule la dépense engagée pour ces rameaux est relatée dans le registre (c'est le cas en juin 1615, en juillet 1641, en juin 1648 et en juin 1649) (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419). Dans les formules employées, le secrétaire emploie le verbe *traer* : « Traer, del verbo Latino traho trahis, tenemos muchas maneras de ha blar (*sic*) con este verbo, como traer nuvas, traer la sogá arrastrando, etc. » (Covarrubias Orozoco, 'Tesoro', 50v) ; « Traer, porter, apporter, mener, amener, conduire, reduire, ramener, se mesler » (Oudin, 'Le trésor', 352) ; « Traer, Aporter, amener » (Sobrin, 'Diccionario nuevo', 64).
- 85 Ils sont mentionnés cinq fois. En avril 1617, des canonniers ou officiers d'artillerie auraient même planté ces végétaux (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419). Néanmoins, rien n'indique s'ils ont été plantés pour décorer l'église, un reposoir ou le passage de la procession, ou s'ils ont été cultivés à cet effet.
- 86 En effet, aucune dépense pour l'achat de rameaux n'est relatée pour les années 1686, 1694, 1702, 1706, 1709 et 1714 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 410 ; 412).
- 87 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 412.
- 88 C'est le cas dans des paiements datés du 17 juin 1681, du 26 juin 1710, du 11 juin 1711 et du 26 mai 1712 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 410 ; 412). Le 29 mai 1709, il est fait état « Delos mayos De la Caramesa » (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 412). Il ne s'agit très certainement des arbres de mai utilisés pour les festivités du 1^{er} mai qui est aussi, pour la citadelle espagnole d'Anvers, la fête paroissiale (la fête de Saint-Philippe, saint patron de l'église, tombe aussi le 1^{er} mai). Cela expliquerait pourquoi le secrétaire précise qu'il s'agit des arbres de la kermesse. C'est la seule mention de ce type qui soit relatée dans tous les registres comptables de l'église de la citadelle espagnole.
- 89 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 412.

usage ou leur disposition, ou si les Espagnols procèdent à des pratiques profanes autour des célébrations de la Fête-Dieu.⁹⁰

L'apport des végétaux à l'occasion de la Fête-Dieu contribue d'une part à la solennité de l'instant par un embellissement particulier de l'espace dévotionnel, mais il rappelle aussi l'importance concrète de la fête dans sa dimension spirituelle et biblique la plus fondamentale. En effet, à cette occasion, le Christ eucharistique est sorti du tabernacle fixé au milieu de l'autel de Dieu⁹¹, et surtout, du lieu de gloire où Il habite.⁹² La Nature, représentée par ces végétaux, est amenée dans l'église et sur le passage de son Créateur. Dans le livre de la Genèse, Dieu avait confié à l'homme et à la femme les arbres et les herbes en nourriture, et toute herbe aux animaux de la terre et aux oiseaux du ciel.⁹³ Or, les végétaux ne sont pas soumis à la domination de l'Homme, contrairement aux animaux.⁹⁴ Ainsi, pour la Fête-Dieu, en apportant des végétaux, il apparaît que la Création est amenée à la rencontre de son Créateur par l'intermédiaire des humains. Ce qui était destiné à être la nourriture terrestre des humains et des animaux est apporté et soumis à ce qui fait la nourriture spirituelle de l'humanité, sa vraie nourriture⁹⁵ : le Christ eucharistique, pain vivant descendu du Ciel⁹⁶, fêté solennellement pour la Fête-Dieu. Alors que la procession de cette fête est un moment important dans la culture espagnole, puisqu'il est celui de l'unité du peuple catholique et qu'il renforce sa cohésion sociale dans une société fortement hiérarchique et inégalitaire⁹⁷, il est aussi le moment de la rencontre du Créateur avec ses créatures.

La pompe à la manière espagnole

Le registre des comptes de la confrérie du Saint-Rosaire fait état de dépenses pour des vases sacrés ou des pratiques para-liturgiques à la manière espagnole. C'est particulièrement le cas pour des mentions de la *custodia*, pour des *danzas del Corpus*, et probablement pour la réalisation d'*autos sacramentales*. Ces éléments caractéristiques de la Fête-Dieu en Espagne sont donc importés dans la paroisse de la citadelle d'Anvers et documentés grâce aux dépenses engagées pour leur réalisation, principalement durant le premier tiers du XVII^e siècle.

La custodia

Par deux fois, des travaux de peinture de la *custodia* sont attestés. La première date de mai 1625 : 15 placas sont dépensés à cet effet (*De Pintar una Custodia*).⁹⁸ Par la suite, en juin 1626, il est à nouveau fait état d'une dépense similaire : pour les danseurs qui auraient fait réaliser une *custodia* et l'auraient fait peindre (*A Los dancantes para hazer una Custodia y pintarla*), ce qui aurait coûté la somme de 3 florins et 15 placas.⁹⁹ Au vu du coût de cette dépense par rapport aux autres engagées pour la Fête-Dieu, il est impossible qu'il s'agisse de la réalisation complète d'une *custodia* (par exemple, l'achat de chaussures pour les danseurs ou même les dépenses pour les nourrir coûtent plus de 7 florins en juin 1626).

Dans la langue espagnole des XVI^e et XVII^e siècles, le terme de *custodia*¹⁰⁰ renvoie à deux objets liturgiques sacrés distincts, destinés à l'exposition du Saint-Sacrement.¹⁰¹ D'une part, la *custodia de mano*, ou *ostensorio*, dont l'équivalent en français est *ostensor* ou *monstrance*; d'autre part, la *custodia de asiento*.¹⁰² Depuis le XVI^e siècle, la *custodia de asiento* est définie comme un dispositif mobile, architecturé et sculpté¹⁰³, monumental¹⁰⁴ et turriculé¹⁰⁵, destiné au transport du Saint-Sacrement.¹⁰⁶ Cet objet est une des caractéristiques de la procession de la Fête-Dieu en Espagne, destinées aux fastes de cette fête.¹⁰⁷ Les cathédrales comme les églises conventuelles¹⁰⁸ ou paroissiales peuvent en être dotées¹⁰⁹, parfois même tardivement.¹¹⁰ En outre, il apparaît que, dans les usages espagnols de la Renaissance, le terme de *custodia* renvoie généralement à la *custodia de asiento*.¹¹¹

Les mentions des dépenses engagées par les Espagnols d'Anvers pour leur *custodia* ne sont pas évidentes à comprendre. La rétribution pour des travaux de peinture de cet objet permet d'avancer trois hypothèses. La première serait que ces Espagnols sont propriétaires de ce type d'objet liturgique, qu'ils utilisent à l'occasion de la Fête-Dieu, et le font agrémenter en mai 1625 et en juin 1626. La deuxième serait que la *custodia* utilisée ne serait pas conforme à celles habituellement observées en Espagne à la même époque, mais plus conforme à celles telles que définies au XVIII^e siècle : un tabernacle de bois, mobile, déposé au milieu du retable d'une église, pour exposer le Saint-Sacrement.¹¹² La troisième et dernière hypothèse, la plus probable au vu de l'avancée de la présente recherche, serait que les Espagnols payent pour la réalisation d'un croquis préparatif d'une *custodia* qu'ils désirent faire réaliser¹¹³, mais pour laquelle aucune dépense ou mention de don n'apparaît dans le registre de la confrérie du Saint-Rosaire.¹¹⁴ Cette dernière hypothèse étant étayée par le fait que les deux rétributions faites pour ce vase sacré engagent des peintres. Ces mêmes mentions mettent en lumière qu'à la fin du premier quart du XVII^e siècle, les Espagnols importent ou ont la volonté d'importer des pratiques dévotes contemporaines dans la citadelle d'Anvers.

90 La pratique des *mayos* a fait l'objet de brèves observations pour le dernier tiers du xx^e siècle en Espagne dans la province d'Aragon (Martínez, 'Origen y significación', 133-138) et dans la province de la Rioja (Pascual Mayoral, 'El árbol de mayo', 203-251).

91 C'est le cas du maître-autel de l'église Saint-Philippe-et-Saint-Jacques (Lombaerde, 'La citadelle d'Albe', 40).

92 La référence à l'autel vient notamment du psaume récité par le prêtre au pied de l'autel avant la messe (Ps 42, 4), et de celui qu'il récite au moment du lavement des mains pendant l'offertoire qui mentionne le lieu de gloire où habite le Seigneur (Ps 25, 8).

93 Gn 1, 29-30.

94 Gn 1, 26.

95 Jn 6, 55.

96 Jn 6, 51.

97 Amigo Vázquez, 'La fiesta', 155.

98 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

99 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

100 La définition de la *custodia* n'est mentionnée pour la première fois qu'en 1729 dans le Dictionnaire de l'Académie Royale d'Espagne, comme un lieu où on garde un objet précieux, mais aussi comme un objet d'orfèvrerie destiné à l'adoration du Saint-Sacrement : « Custódia. El lugar destinado para encerrar ò guardar alguna cosa, para que no se pierda ò maltrate. Y por Antonomasia se llama assi el adorno de plata, oro, ò pedrería en que se lleva el Santissimo Sacramento en la procesiones, ò se expone à la adoración pública en los Altares. » (Real Academia Española, *Diccionario de la lengua castellana*, bdn. 2 (C), 712). Dans sa proposition de traduction, César Oudin ne fait aucun rapport entre la *custodia* et les dévotions eucharistiques : « Custódia, garde & charge de quelque chose : la Chasse d'un Saint. » (Oudin, 'Le trésor', 629). Francisco Sobrino fait une différence entre deux types de *custodias* : « Custódia, f. Chasse où l'on met les os de quelque Saint. » et « Custódia del Santissimo Sacramento, Ciboire, vase où l'on met les hosties. » (Sobrino, 'Diccionario nuevo', 117). Malgré tout, il ne traduit pas *custodia* par « ostensorio », un terme qui lui est vraisemblablement inconnu ou jugé inutile de figurer aussi dans le second volume de son dictionnaire (Sobrino, 'Dictionnaire nouveau'). Ce terme ne figure pas non plus dans le dictionnaire de Sebastian de Covarrubias Orozoco.

101 Sanz Serrano, 'La transformación', 133 et <http://tesauros.mecc.es/tesauros/bienesulturales/1001167.html> (site consulté le 29/09/2023).

102 Amigo Vázquez, 'La fiesta', 158. Avec la présence de l'évêque, la *custodia* est considérée comme un des deux éléments fondamentaux de la procession de la Fête-Dieu à Valladolid (Amigo Vázquez, 'La fiesta', 169).

103 Sanz Serrano, 'La transformación', 133 ; Amigo Vázquez, 'La fiesta', 158.

104 Sanz Serrano, 'La transformación', 134-135.

105 Sanz Serrano, 'La transformación', 140.

106 Llamazares Rodríguez, 'Orfebrería eucarística', 155.

107 Rodríguez Miranda, 'Las custodias', 358.

108 À titre d'exemple : Pérez Hernández et Sánchez Sánchez, 'Juan de Arfe', 153-176 ; Llamazares Rodríguez, 'Enrique de Arfe', 85-106.

109 Rodríguez Miranda, 'Las custodias', 357-372.

110 Mejía Alvarez, 'La custodia', 169-180 ; Rodríguez Miranda, 'Las custodias', 357-372.

111 Sanz Serrano, 'La transformación', 134-135.

112 « Custódia. Se llama tambien el tabernáculo de madera, que se pone en medio del retablo de una Iglesia, para exponer el Santissimo Sacramento. [...] La Custódia es muy hermosa : su forma ochaba, adornada de nichos y colónas : en el campo de la puerta del Sagrario está esculpido Christo nuestro Señor de medio relieve » (Real Academia Española, *Diccionario de la lengua castellana*, 2 (C), 712).

113 Cette hypothèse trouve sa source dans une étude de Andrés González, 'Juan de Arfe', 63.

114 Il apparaît que le cérémonial des évènements rapporte que pendant la procession, le prêtre porte le Saint-Sacrement « renfermé dans un tabernacle ou ostensorio » (*Cæremoniale episcoporum*, ed. Mutel, 140). Par la suite, le cérémonial fait état de l'usage d'« un beau tabernacle d'or ou d'argent, ou bien un ostensorio » pour transporter le Saint-Sacrement (*Cæremoniale episcoporum*, ed. Mutel, 140). Les deux objets sont à nouveau confondus par la suite (*Cæremoniale episcoporum*, ed. Mutel, 141 et 142). Hormis le métal utilisé pour la fabrication de ce tabernacle, aucun élément ne permet de connaître des caractéristiques relatives à sa facture.

Au début du dernier tiers du xvii^e siècle, il est fait état, vraisemblablement, d'objets liturgiques utilisés pour la procession de la Fête-Dieu. Tout d'abord, il semblerait que le 19 juin 1677, des dépenses soient engagées pour orner (*acomodar*)¹¹⁵ le dais (*delgrandepalio*).¹¹⁶ Cette mention est le seul témoignage de l'existence de cet objet dont aucun registre ne fait état. Il en est de même pour une *custodia*. Elle est mentionnée sur une quittance de paiement du 22 décembre 1678, relatée sur un feuillet libre se trouvant entre deux autres feuillets reliés du registre.¹¹⁷ Ce document fait figure d'exception dans le registre puisque le nom de l'artisan et la nature de son intervention sont mentionnés. En effet, le verso de ce récipissé, écrit en Espagnol, présente ce document comme un billet (*villete*)¹¹⁸ pour l'orfèvre (*platero*)¹¹⁹ qui doit réparer (*acomodar*) la *custodia* et la lampe en argent de la Vierge.¹²⁰ La quittance de paiement est relatée en néerlandais sur le recto. Elle fait état des réparations (*vermaken*) de la monstrance (*Remonstrasi*), par l'orfèvre anversois Norbert Lesteens.¹²¹ Cette quittance de paiement laissée sur un feuillet libre est le seul document signalant le nom de cet artisan. Par choix du secrétaire, la dépense pour ces réparations est rapportée dans le registre, de manière beaucoup plus laconique, au 26 décembre 1678¹²², sans mentionner le nom de l'orfèvre, conformément aux pratiques administratives observées dans ces registres. La réparation de cette *custodia* met en lumière, une fois de plus, que la citadelle n'est pas un lieu clos. Elle reste ouverte sur la ville et les environs. Après l'emploi de personnel ecclésiastique, de chantes et l'achat de végétaux, ce travail d'un orfèvre anversois témoigne d'un nouveau type d'interaction entre les Espagnols et la ville, plus intimement liée encore aux pratiques de la Fête-Dieu. En outre, la réparation du dais et la quittance de paiement produite en néerlandais mettent en lumière qu'à partir du dernier tiers du xvii^e siècle tout du moins, les Espagnols célèbrent très certainement la procession de la Fête-Dieu avec un ostensor. Il n'est probablement plus question d'une *custodia de asiento*, mais plus modestement d'une monstrance, comme les orfèvres locaux contemporains ont l'habitude d'en fabriquer.¹²³

Des danses et de la musique : las danzas del Corpus

Le registre de la confrérie du Saint-Rosaire indique des danses et l'usage d'instruments de musique pour les faire exécuter. En effet, des paiements sont engagés pour l'emploi de danseurs (*los dançantes*)¹²⁴ ou pour du matériel qui leur est destiné, comme des chaussures (*zapatos*) ou des grelots (*cascabeles*). En outre, des musiciens sont employés pour l'occasion, jouant des instruments relativement bruyants pour accompagner les danses, mais peut-être aussi la procession.

Les Espagnols ont pour habitude de procéder à des danses accompagnées de musique le jour de la Fête-Dieu : *las danzas del Corpus*. Elles s'inscrivent dans un ensemble de mises en scène, mêlant éléments sacrés et éléments profanes¹²⁵ contribuant à l'enseignement dogmatique et doctrinal de la fête.¹²⁶ Les danses peuvent être effectuées pendant la procession ou dans l'église.¹²⁷ Si l'étude d'archives de cathédrales espagnoles importantes, comme celle de Tolède, ne permet pas d'avoir une idée précise de la pratique des *danzas del Corpus* aux xvi^e et xvii^e siècles¹²⁸, l'église de la citadelle espagnole d'Anvers laisse face à plus d'inconnus encore¹²⁹ : le type de danse n'est pas précisé, ni même le moment et le lieu où les danseurs doivent exécuter leurs chorégraphies, qui étaient ces danseurs ou même qui aurait décidé de leur forme et de leur transmission. Le nombre des danses ou de leurs danseurs est rarement précisé et les secrétaires relatent, le plus souvent, un pluriel sans nombre.¹³⁰

En juin 1615, les rapports de dépenses font état de deux danses (*Alos dos danças para Elcorpus*), vraisemblablement les plus couramment observées pour l'occasion en Espagne¹³¹ : d'une part, une danse courtoise, *las danzas de sarao o de cuenta* ; d'autre part une danse populaire généralement exécutée par 8 danseurs, *las danzas de cascabel*.¹³² Son nom vient

des grelots cousus sur les habits des exécutants qui sont accompagnés d'instruments à percussions.¹³³ Il est très probable que cette dernière danse soit fréquemment exécutée par les Espagnols d'Anvers, notamment au vu de l'achat régulier de grelots.¹³⁴ En effet, en juin 1627, il est non seulement mentionné deux danses, mais encore l'achat de deux ensembles de grelots (d'une part douze douzaines, d'autre part huit douzaines).¹³⁵ Il est aussi attesté l'achat de basane rouge et de rubans pour enfiler (*ensartar*)¹³⁶ les grelots, certainement aux costumes des danseurs (*De Badana Roja y sinta para ensartar estos cascabeles*). En outre, deux ensembles de chaussures font l'objet de dépenses (douze paires pour la première danse, et quatorze paires pour la seconde danse). Le secrétaire atteste finalement que de la nourriture est offerte à tous les danseurs, soit une compagnie de 30 personnes. Le nombre total des danseurs de la première et de la seconde danse est de 26. Le nombre total mentionné

- 115 « Acomodar, *accommoder*(sic), *agencer, accoustrer. En iargon, assembler* » (Oudin, 'Le trésor', 11) ; « Acomodar, *Acomoder, agencer* » (Sobrinó, 'Diccionario nuevo', 6). Ce verbe n'est pas mentionné dans le dictionnaire de Sebastian de Covarrubias Orozoco.
- 116 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 410. « Palio, el cielo que en Italia llaman Valdochin ; debaxo del qual se acostumbra llevar el santissimo Sacramento, y va el Papa quando sale de Po[n]tifiçal. Tambien usan del los Reyes en las primeras entradas en las ciudades. » (Covarrubias Orozoco, 'Tesoro', 574v) ; « Pálio, *un poisle, un dais ou ciel comme celui que l'on porte à la procession le jour de la feste Dieu pour couvrir le S[aint] Sacrement, les grands Seigneurs en ont aussi de tendus sur leurs sieges & tables où ils boivent & mangent* » (Oudin, 'Le trésor', 499) ; « Pálio, m. *Dais* » (Sobrinó, 'Diccionario nuevo', 64). Dans le registre, cette mention n'est pas indiquée par la lettre S mais par la lettre O. La lettre S, pour *Santissimo*, renvoie à toutes les dépenses liées aux dévotions du Saint-Sacrement, autant la fête que son octave (Cf. Annexe 2. État des dépenses pour la Fête-Dieu). La mention de paiement de frais liés au dais est relatée entre le paiement de la troisième messe du Saint-Sacrement (soit, la deuxième de l'octave de Fête-Dieu) et l'achat de souricières (*ratoneras*), elles aussi signalées par la lettre O. Or, ce O n'évoque pas l'octave de la fête (*octava*). En l'absence de plus de certitudes, il est difficile d'être certain que ce « palio » soit le dais de Fête-Dieu.
- 117 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 410.
- 118 « Billete, *un billet, petite lettre, un poulet d'amour* » (Oudin, 'Le trésor', 107) ; « Billete, m. *Un billet* » (Sobrinó, 'Diccionario nuevo', 55). Le dictionnaire de Sebastian de Covarrubias Orozoco n'a pas d'entrée spécifique pour ce terme.
- 119 « Plata, [...] Platero, el oficial que labra la plata y el oro. » (Sebastian de Covarrubias Orozoco, *Tesoro de la lengua castellana, o española*, Madrid : Luiz Sanchez, 1611) ; « Platero, *Orfevre, en quelque lieux on dit Argentier, qui seroit plus propre, pui qu'il vient de plata : mais Argentier en François se prend pour celui qui mani la bourse en une grande maison* » (Oudin, 'Le trésor', 527) ; « Platero, m. *Orfevre* » (Sobrinó, 'Diccionario nuevo', 288).
- 120 , ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 410.
- 121 « den2desemb[e]r [*abréviation non résolue*] 1678 / Voor de Cerck van het Casteel van antWerPen vermaect de Remonstrasi O [florin] 15 [placas] / noch een Lanp Waer aen ick silver [*les/loej ?*] ghedaen heb en [*tache d'encre*] hesoen 3 [florins] – 6 [placas] / Samen 4 -1 / Waer van ick conne [*comme*] Voldaen te Wesen / [*Signature de ou au nom de*] Norbert Lesteens » (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 410). Cette intervention n'est pas signalée dans les travaux de Godelieve Van Hemeldonck (Hemeldonck, G. van, *Het Grootwerk*, deel 4). Nous remercions très sincèrement madame Natasja Peeters pour son aide dans le déchiffrement de cette quittance, ainsi que ses éclaircissements pour comprendre la référence aux travaux de Godelieve Van Hemeldonck.
- 122 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 410.
- 123 Une monstrance, actuellement propriété du Museum Catharijneconvent d'Utrecht, est attribuée à Norbert Lesteens ou à Thomas Lessau, et a été fabriquée dans les années 1681-1682 : <https://data.collectienederland.nl/page/aggregation/catharijneconvent/BMH-m10407a> (site consulté le 6/10/2023).
- 124 C'est notamment les traductions proposées : « Dançante, *dansant, danseur, celui qui danse* » (Oudin, 'Le trésor', 222), « Dançante, m. *Danseur, celui qui danse*. » (Sobrinó, 'Diccionario nuevo', 118). Le dictionnaire de Sebastian de Covarrubias Orozoco n'a pas d'entrée spécifique pour ce terme. Plus tard, le dictionnaire de l'Académie donne une définition plus précise : « Danzante, ta. f. m. La persona que danza. Usase de esta voz solo para significar los que danzan en la processiones, ù otras danzas públicas poco pulidas. » (Real Academia Española, *Diccionario de la lengua castellana*, bdn. 6 (D-F), 6). L'Académie ne fait pas allusion, dans sa définition du substantif *danza*, aux danses des processions (Real Academia Española, *Diccionario de la lengua castellana*, 6 (D-F), 5).
- 125 Martínez Gil et Rodríguez González, 'Del Barroco', 159.
- 126 Narbona Vizcaino, 'Los juegos', 67.
- 127 San José Lera, 'Ludebant coram', 135.
- 128 Reynaud, 'Contribution à l'étude', 133-168.
- 129 Cf. Annexe 9. Les danses et les danseurs.
- 130 En mai 1611, seulement, le secrétaire mentionne neuf danseurs (*nuebedançantes*).
- 131 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419.
- 132 Amigo Vázquez, 'La fiesta', 161.
- 133 Reynaud, 'Contribution à l'étude', 147.
- 134 Ces grelots sont toujours achetés par douzaines, sauf en juin 1612.
- 135 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419.
- 136 « Ensartar, enhilar, meter en un hilo una, o muchas cosas, comoensar tar (*sic*)el aguja, u ensartar perlas. » (Covarrubias Orozoco, 'Tesoro', 354r) ; « Ensartar, *enfiler comme grains de perles ou de patenostres en un filet ou cordon* » (Oudin, 'Le trésor', 302) ; « Ensartar, *Enfiler des perles ou des patenotres en un filet ou cordon* » (Sobrinó, 'Diccionario nuevo', 158).

ici étant de 30, il est possible que les musiciens accompagnant les danseurs, s'ils sont au nombre de quatre, aboutissent au total proposé. Or, pour cette année 1627, aucun musicien accompagnant les danseurs n'est rapporté et, généralement les secrétaires désignent distinctement les musiciens des danseurs. Peut-être le secrétaire a-t-il préféré arrondir le nombre des danseurs à la dizaine. Néanmoins, le nombre d'exécutants est vraisemblablement largement supérieur à ceux observables habituellement en Espagne, ce qui devait paraître particulièrement spectaculaire et solennel pour la petite communauté de la citadelle.

Le nombre de chaussures achetées par la confrérie, à l'usage des danseurs, est généralement indiqué.¹³⁷ C'est ce qui est mis en avant dans le tableau 2.

Date de la dépense	Nombre de paires de chaussures mentionnées	Date de la dépense	Nombre de paires de chaussures mentionnées
1610, juin	Sans précision	1632, juin	Sans précision
1611, mai	14 paires	1633, mai	12 paires
1612, juin	Sans précision	1634, juin	12 paires
1623, juin	10 paires	1637, juin	11 paires
1625, mai	12 paires	1638, mai	Sans précision
1626, juin	11 paires	1639, juin	Sans précision
1627, juin	12+14 paires	1640, juin	Sans précision
1630, mai	13 paires	1643, août	Sans précision
1631, juin	11 paires		

Tableau 2. Recensement des paires de chaussures lors des dépenses de la Fête-Dieu.

Certaines de ces dépenses permettent d'avancer l'hypothèse d'un usage rapporté tardivement dans le registre, à savoir celui de laisser au danseur la paire de chaussures que la confrérie lui a fournie pour exécuter *las danzas del Corpus*. La rétribution des danseurs est ainsi effectuée par un don manuel, et non en monnaie sonnante et trébuchante. Par exemple, en juin 1631, la mention « Lo que se Dio a los Dançantes » précède, comme un titre, la liste des dépenses engagées pour les festivités de la Fête-Dieu. Il est donc question de rapporter que ces débours sont, ensuite, des dons : « ce qui a été donné aux danseurs ».¹³⁸ La liste des biens suivants fait état de 11 paires de chaussures blanches et de 12 douzaines de grelots, ainsi que des rétributions pour le joueur de fifre, deux chantres venus de la ville et du prix de location de la tapisserie. Les secrétaires ne mentionnent pas si ces grelots sont, comme les chaussures, laissés aux danseurs en guise de rétribution. Toutefois, cette hypothèse n'est pas à exclure, bien que l'achat de ces instruments ne soit pas annuel. En outre, en mai 1633¹³⁹ de même qu'en juin 1637 et août 1643¹⁴⁰, il est encore fait état que ces chaussures sont données aux danseurs. Il apparaît que l'achat récurrent de chaussures pour les danseurs, et parfois pour les musiciens qui les accompagnent, est tout autant une dépense pour la confrérie qu'elle est le moyen de rétribution de ces artistes.

Un ensemble d'instruments de musique est régulièrement mentionné.¹⁴¹ Il s'agit très certainement des instruments chargés d'accompagner les danseurs.¹⁴² Tout d'abord, des percussions, comme les grelots (*cascabeles*), un tambourin (*tamboril*)¹⁴³ ou un tambour (*tambor* ou *atambor*).¹⁴⁴ Ensuite, des instruments à vent qui sont aussi mélodiques, comme la flûte (*flauta*)¹⁴⁵ et le fifre (*pifano*).¹⁴⁶ Il s'agit d'instruments souvent utilisés pour accompagner les danseurs.¹⁴⁷ D'après les mentions de dépenses, les instruments à vent sont les plus souvent requis.¹⁴⁸ Après avril 1644, il n'est plus fait état des *danzas del corpus*.¹⁴⁹ Toutefois, l'emploi des fifres est maintenu, mais pour accompagner la procession, comme l'atteste un feuillet des rubriques générales relatives à l'emploi de musiciens (*musicos*) et de fifres.¹⁵⁰

Il apparaît ainsi deux groupes de musiciens dans les dépenses engagées pour la Fête-Dieu : d'une part, ceux employés généralement pour la messe et la procession (les chantres, ou ceux qui assurent la *musica*, appelés parfois *musicos*¹⁵¹, recrutés notamment entre juin 1618 et juin 1718) et ceux employés pour les manifestations para-liturgiques, généralement des joueurs d'instruments accompagnant les danses (dont les paiements sont connus entre mai 1610 et juin 1640¹⁵²). Les Espagnols d'Anvers auraient donc maintenu certains principes cérémoniels et délaissé les pratiques para-liturgiques espagnoles à partir du début du deuxième tiers du XVII^e siècle, au profit d'une pompe plus conforme aux principes de l'Église universelle.

Des autos sacramentales ?

Le registre des dépenses de la confrérie du Saint-Rosaire fait état d'accessoires évoquant les pratiques théâtrales, notamment entre 1610 et 1627. Le plus souvent, ces frais sont engagés pour des masques. De manière plus épisodique, le registre consigne aussi des dépenses pour des costumes, des types de personnages ou des accessoires particuliers. Tout laisse présager que les Espagnols font exécuter des *autos sacramentales*¹⁵³ qui sont des pièces de théâtre¹⁵⁴,

137 Ce nombre n'est pas mentionné en juin 1612, juin 1632, mai 1638, juin 1639, juin 1640 et août 1634 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419).

138 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

139 RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

140 En effet, en juin 1637, 11 paires de chaussures sont données aux danseurs et aux musiciens (un joueur de tambour et un joueur de fifre) ; le joueur de fifre reçoit vraisemblablement un supplément. En mai 1638 le don de chaussures des danseurs à leur utilisateur est aussi mentionné. En juin 1639, une dépense engagée pour les chaussures des danseurs est rapportée. En juin 1640, le secrétaire fait état de la dépense pour l'achat de chaussures ainsi que pour l'emploi des joueurs de flûte et de tambour. Il précise que les chaussures ont été données aux danseurs. À nouveau en août 1643, le secrétaire atteste de nouveau le don de chaussures aux danseurs. Toutes ces informations sont compilées dans le registre RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

141 Cf. Annexe 10. Des instruments de musique pour la Fête-Dieu. L'usage des castagnettes est mentionné seulement trois fois (c'est le cas en mai 1610, juin 1612 et mai 1625) (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419). Il ne répondrait pas à un usage autre que celui de contribuer à la solennité du moment (Caries Pitarch, 'Las Danzas Populares', 58).

142 C'est ce qui est sous-entendu en juin 1612 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419), ou plus explicitement encore, en juin 1624.

143 « Tamborino, y tamboril, ataj[m]bore pequeños para fiestas y recozijos » (Covarrubias Orozoco, 'Tesoro', 38v) ; « Tamboril, m. *Tambourin*, petit tambour d'enfant. » (Sobriano, 'Diccionario nuevo', 342) ; « Tamboril, o tamborino, *tambour*, *tambourin* (sic), c'est ordinairement un petit tambourin de feste. » (Oudin, 'Le trésor', 628).

144 Pour Sebastian de Covarrubias Orozoco, « el atambor » est autant le tambour que celui qui le joue (Covarrubias Orozoco, 'Tesoro', 99v) ; « Atambor. M. *Tambour* » (Sobriano, 'Diccionario nuevo', 43) ; « Atambor, *tambour* » (Oudin, 'Le trésor', 80).

145 López Suero, 'Flautas, alobogues', 255.

146 López Suero, 'Flautas, alobogues', 262-263.

147 López Suero, 'Flautistas, tamborinos', 374 ; López Suero, 'Flautas, alobogues', 255.

148 C'est le cas hormis en 1612, sous réserve que le paiement des instrumentistes soit considéré dans les *otras menu dençias*, et en 1627. En mai 1633 et juin 1634, seulement un fifre aurait accompagné ces danses, alors qu'en juin 1637 et en juin 1640, un tambour et un fifre auraient accompli cette tâche. Toutes ces informations sont compilées dans le registre RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

149 En juillet 1646 (RARB, ASAASPSJ, ASPSJ (Kasteelkerk) inv.nr. 419), il est encore fait état de ces danses, dont les danseurs sont accompagnés d'un tambour. Le secrétaire ne précise pas pour autant si elles ont été exécutées pour la Fête-Dieu, ou pour la Saint-Jacques, saint patron de la nation espagnole, fête le 25 juillet.

150 410, fol. 173r .

151 Cf. Annexe 5. Les chantres.

152 Cf. Annexe 10. Des instruments de musique pour accompagner les danses de la Fête-Dieu.

153 Les définitions des dictionnaires du XVII^e siècle sont relativement laconiques, mais elles soulignent toutes le fait que l'*auto sacramental* est caractéristique de Fête-Dieu : « Auto, [...] Auto, la representación que se haze de argum[e]n[t]o sagrado, en la fiesta de Corpus Christi, y otras fiestas. » (Covarrubias Orozoco, 'Tesoro', 105r) ; « Autos, m. *Actes, représentations en forme de Comédie, que l'ont fait en Espagne à la Fête-Dieu.* » (Sobriano, 'Diccionario nuevo', 43) ; « Autos, *actes, représentations en forme de Comedies, que l'on fait en Espagne à la feste-Dieu.* » (Oudin, 'Le trésor', 88). Plus tard, au XVIII^e siècle, la différence entre l'*auto sacramental* et l'*auto del nacimiento* est ainsi définie : « Auto sacramental, u del Nacimiento. Cierta género de obras cómicas en verso, con figuras alegóricas, que se hacen en los teatros por la festividad del Corpus en obsequio y alabanza del Augusto Sacramento de la Eucharistia, por cuya razón se llama Sacramentales. No tienen la división de actos o jornadas como las Comedias, sino representación continuada sin intermedio, y lo mismo son los del Nacimiento. Viene del Latino *Actus*, que significa lo mismo. Cerv. Quix. tom. 1. cap. 12. Hacia los villancicos para la noche del Nacimiento del Señor, y los *autos* para el día de Dios » (Real Academia Española, *Diccionario de la lengua castellana*, 1 (A-B), 489-490).

154 Ils sont d'ailleurs, le plus souvent, étudiés par des littéraires. Sans recherche d'exhaustivité, retenons à titre indicatif : Bataillon, 'Essai d'explication', 193-212 ; Spang, 'El auto sacramental', 469-505.

allégoriques¹⁵⁵, en un acte, se référant au mystère eucharistique.¹⁵⁶ Aux xvi^e et xvii^e siècles, l'*auto sacramental* met en évidence l'importante connexion entre la liturgie, la fête et le théâtre¹⁵⁷, un divertissement qui répond à une passion des Espagnols. Il a aussi une portée catéchétique, pouvant être considéré comme un sermon versifié¹⁵⁸, à visée pédagogique pour les chrétiens.¹⁵⁹ Même s'il n'est jamais fait mention d'un *auto sacramental*, tout laisse présager que des débours sont engagés pour la réalisation de ce type de représentation théâtrale de circonstance qui constitue, en Espagne¹⁶⁰, un des temps forts caractéristiques de cette fête, tout autant que la procession.¹⁶¹

En juin 1610¹⁶², une dépense est relatée pour trois perruques (*cavelleras*)¹⁶³, mais aussi pour des masques (*moscaras/mascaras*) à la destination des danseurs. Des masques sont encore achetés en juin 1612.¹⁶⁴ En juin 1623, une dépense est engagée pour 9 masques, toujours pour les danseurs (*Nueve Mascaras para los dançantes*).¹⁶⁵ En juin 1627, 11 masques sont loués (*onçe mascarar alquiladas*).¹⁶⁶ Par la suite, les secrétaires ne font plus état de l'usage de ces déguisements. Leur emploi évoque le théâtre puisque ces artefacts de tissus couvrant l'intégralité du visage y sont fréquemment utilisés.¹⁶⁷ En outre, à l'occasion de la Fête-Dieu, des troupes de théâtre accompagnent parfois les danseurs¹⁶⁸, voire, les acteurs portent des masques et dansent.¹⁶⁹ Cette habitude expliquerait la raison pour laquelle ces masques seraient attribués aux danseurs, alors qu'ils concerneraient probablement aussi des acteurs. Ainsi, danseurs et acteurs seraient-ils désignés sous la même appellation par le secrétaire du registre de la confrérie du Saint-Rosaire d'Anvers.

Des travestissements sont à nouveau attestés en mai 1611.¹⁷⁰ D'une part, des dépenses sont effectuées pour 8 boucliers ou écussons (*ocho broqueles*)¹⁷¹, 9 masques (*nuebomascaxas*), le vêtement de 9 danseurs (*delosves ty dos de nuebedañçantes*) et un calice en bois (*porElcaliz demade ra*). D'autre part, la mention des dépenses pour la nourriture des danseurs fait état d'anges et de démons comme danseurs (*por la comida de los dançantes angeles dyablos*).¹⁷² Les neuf danseurs sont probablement tous masqués (ce qui pourrait être confirmé par l'achat de 9 masques). Or, 8 boucliers ont été achetés. Peut-être s'agit-il plus précisément du matériel nécessaire à la figuration d'un combat entre 8 anges et un démon.¹⁷³ Autant la figuration d'un combat céleste répond à des thématiques de jeux et de spectacles de la Fête-Dieu observées en Espagne¹⁷⁴, autant le diable est un personnage souvent rencontré dans les *autos sacramentales*.¹⁷⁵ Le calice n'est pas sans évoquer non plus des représentations scéniques et figurées du triomphe de Jésus sur le vice.¹⁷⁶ Chaque utilisateur de ces artefacts peut ainsi être lié à un personnage ou à un ensemble de personnages allégoriques, dont les codes sont ancrés dans la tradition, la culture et le théâtre espagnols.¹⁷⁷

En juin 1612, des dépenses pour les danses (*dela dansa para eL corpus*), très certainement du matériel employé pour les danseurs, sont faites pour de nombreux accessoires, comme des vêtements (*enbes ti dos*), des chaussures (*ys a patos*), des masques (*ymas Caros*), des peaux d'animaux (*pellexas*)¹⁷⁸, des grelots (*jCas cabeles*), des castagnettes (*jcastañe tas*) et des bagatelles (*jotrasmenu dençias*).¹⁷⁹ L'achat de peaux d'animaux pourrait être effectué probablement pour la représentation scénique de bergers qui sont aussi des personnages d'*autos sacramentales*.¹⁸⁰ Outre cette importante liste d'accessoires, le secrétaire ne mentionne pas l'usage de tous ces artifices qui constituent une dépense de 50 florins, soit presque la moitié des dépenses mensuelles de l'église (frais qui s'élèvent alors à 91 florins et 13 placas).¹⁸¹ Après 1612, la confrérie du Saint-Rosaire n'engage plus de dépenses aussi importantes pour des accessoires attribués aux *danzantes*.¹⁸² Tout se présente comme si, durant la deuxième décennie du xvii^e siècle, la forme donnée à la Fête-Dieu était particulièrement développée. Les Espagnols dépensent abondamment pour certaines mises en forme des pratiques para-

liturgiques, comme pour la réalisation de probables *autos sacramentales*. Ce financement tend à changer, pour ne plus être documenté après 1627.

Selon le secrétaire du registre de la confrérie du Saint-Rosaire, les fonctions occupées par les personnes qualifiées de *danzante(s)* sont plus variées que la seule proposée par les dictionnaires contemporains. En effet, dans ce registre, le ou les *danzante(s)* renvoie(nt), de manière générique, à tout acteur des moments para-liturgiques importants de la festivité : qu'il soit acteur et/ou danseur, il est de ceux qui contribuent pleinement à la réalisation des aspects spectaculaires de la fête. En outre, dans une mention de dépenses, en juin 1626, il est fait état que les *danzantes* auraient fait faire (*hazer*) et peindre (*pintar*) une *custodia*.¹⁸³ Dès lors, les *danzantes* sont les commanditaires de ce qui est nécessaire au bon déroulement de la

155 Bataillon, 'Essai d'explication', 194.

156 Alonso Rey, 'Sincretismo y simbolismo', 9.

157 Amigo Vázquez, 'La fiesta', 165.

158 Garrot Zambrana, 'Le Diable', 122.

159 Garrot Zambrana, 'Le Diable', 124.

160 Ils sont toujours donnés « le jour du Corpus Christi, la Fête-Dieu, dans les fameux *carros* et avec un luxe scénique et musical inconnu du théâtre profane populaire. » (Pelegrín, 'La Vida'). L'auteur continue son argument en précisant l'importance de la musique dans la réalisation de ces pièces profanes et ludiques est courant dans la réalisation des *autos sacramentales* (Amigo Vázquez, 'La fiesta', 165). La musique est même un élément fondamental du théâtre eucharistique (Pedraza Jiménez, 'Las bodas', 244) La pratique plus spécifique du chant est aussi observée (Bataillon, 'Essai d'explication', 196). En outre, l'*auto* fait souvent appel à une scénographie sophistiquée pour figurer des apparitions (Amigo Vázquez, 'La fiesta', 166).

161 Amigo Vázquez, 'La fiesta', 155.

162 RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

163 « Cabellera, el bello postizo por toda la cabeza, o los mesmos cabellos cortados, que por otro nombre se llaman coleta : dest usan los reglades de las ordenes Militares, y algunos Prelados. » (Covarrubias Orozoco, 'Tesoro', 163v) ; « Cabellera, *fausse perruque* » (Oudin, 'Le trésor', 129) ; « Cabellera, f. *Perruque* » (Sobriño, 'Diccionario nuevo', 67). Les perruques et le maquillage sont évoqués pour l'*auto sacramental* dans Pedraza Jiménez, 'Las bodas', 245.

164 RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

165 RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

166 RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

167 Lobato, 'Máscaras en el teatro', 242. Pour une étude plus détaillée de l'usage des masques dans le théâtre espagnol, voir notamment Lobato, *Máscaras y juegos*.

168 Lobato, 'Máscaras en el teatro', 243.

169 Lobato, 'Máscaras en el teatro', 242.

170 RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

171 « Broquel, escudo pequeño, vide broca. » (Covarrubias Orozoco, 'Tesoro', 153r) ; « Broquel, *Bouclier, escu* » (Oudin, 'Le trésor', 122) ; « Broquel, m. *bouclier, écusson* » (Sobriño, 'Diccionario nuevo', 64).

172 Cette mention fait état de « diablos » (diables), alors que la suivante fait le décompte des 14 paires de chaussures pour les danseurs, dont une pour le « diablo » (diable). Le pluriel employé par le secrétaire est probablement une erreur.

173 Il pourrait s'agir, éventuellement, de danzas del niños, mais qui seraient visiblement exécutées avec une figuration de la Tarrasque (Martínez Gil et Rodríguez González, 'Del Barroco', 159). Aucun élément de fabrication ou d'entretien n'est rapporté dans les registres de l'église de la cité espagnole.

174 Narbona Vizcaíno, 'Los juegos', 67.

175 Flecniakoska, 'Les rôles', 30-44 ; Garrot Zambrana, 'Le Diable', 111-130. Ce personnage apparaît même parfois dans un même *auto sacramental* sous deux aspects différents, en changeant de 'visage' (Flecniakoska, 'Les rôles', 32 et 36) comme de vêtement (Flecniakoska, 'Les rôles', 36).

176 C'est parfois symbolisé dans des *autos sacramentales* de Calderón (Alonso Rey, 'Iconografía cristiana', 269-280). Il en est de même en 1661 à Valladolid (Amigo Vázquez, 'La fiesta', 167).

177 Alonso Rey, 'Sincretismo y simbolismo', 13.

178 « Pelleja, la piel del animal, del no[m]bre Latino pellis. A laramera se llama pelleja a imitacion dellatino que la llama scortum. Pellejo lo mismo es que pelleja, aunque tiene algunas otras significaciones : porque pelleja es la piel lanu da (*sic*), y pellejo el de qualquier animal. » (Covarrubias Orozoco, 'Tesoro', 583v) ; « Pelléja o pelléjo. *Peau, cuir, escorce, pelare*. Pelleja, *c'est proprement la peau de brebis avec la laine*, & pellejo, *c'est la peau de quelque animal que ce soit* » (Oudin, 'Le trésor', 513) ; « Pelleja, f. *Peau*. Pelleja, *C'est proprement la peau d'une brebis avec la laine* » (Sobriño, 'Diccionario nuevo', 280).

179 RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419.

180 Flecniakoska, 'Les rôles', 36 ; Garrot Zambrana, 'Le Diable', 119 ; Pelegrín, 'La Vida'.

181 RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419. Cf. Annexe 2. État des dépenses pour la Fête-Dieu.

182 En mai 1625, l'achat de papier pour réaliser des costumes laisse présager à la fois la diminution de moyens octroyés aux *danzantes*, mais encore la dimension éphémère que la confrérie du Saint-Rosaire accorde à ces manifestations : « Masalos dancantes para comprar Papel para has[s]er sus Vestidos » (RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419).

183 RARB, *ASAASPSJ*, *ASPSJ* (Kasteelkerk) inv.nr. 419. Cf. le sous chapitre « 4.1. La custodia ».

procession. Il en ressortirait donc que *las danzas del Corpus*, pour le secrétaire du registre de la confrérie du Saint-Rosaire d'Anvers, ne seraient pas seulement les danses de la Fête-Dieu, mais l'ensemble des mises en œuvre de pratiques liturgiques et para-liturgiques de la fête, célébrée à la manière espagnole, et que les *danzantes* en seraient tous les acteurs et les pourvoyeurs.

Conclusion

L'exploitation des registres-journaux de dépenses de l'église de la citadelle espagnole d'Anvers met en lumière des pratiques dévotes singulières à l'occasion de la Fête-Dieu. Le registre de la confrérie du Saint-Rosaire révèle que ces cérémonies sont fortement marquées par les coutumes et la culture espagnole durant le premier tiers du xvii^e siècle. Par la suite, il semblerait que l'empreinte hispanique soit moins forte. En effet, un projet de *custodia* aurait été élaboré entre 1610 et 1611, les *danzas del Corpus* sont attestées entre 1610 et 1644 et les dépenses engagées pour de possibles *autos sacramentales* sont relatées pour les années 1610 à 1627. La revendication nationale des Espagnols par leurs pratiques dévotes, vraisemblablement financée et appuyée par la confrérie du Saint-Rosaire, tend donc à disparaître aux alentours de la mort des archiducs : Albert meurt en 1621 et Isabelle en 1633. En outre, après 1621, la démographie de l'armée de Flandre change : la « nation Wallone » est principalement représentée¹⁸⁴, ce qui est encore observé dans les années 1630.¹⁸⁵ Les dévotions à la manière espagnole deviendraient alors moins ostentatoires et plus conformes aux principes romains. La Fête-Dieu prend ainsi, dans la citadelle espagnole, une dimension davantage religieuse et spirituelle qu'une fête marquée par la culture nationale. Certaines habitudes sont maintenues durablement, comme le documentent régulièrement les registres. D'autres pratiques, le sont plus irrégulièrement, comme celle du reposoir, l'emploi de chantes pour les temps liturgiques importants (la messe du jour et la procession). Il en ressort aussi un attachement aux principes de l'Église universelle, notamment aux alentours des années 1668-1669 (comme l'usage de végétaux ou l'emploi d'un diacre en témoignent). Le manque des archives de l'église Saint-Philippe-et-Saint-Jacques entre les années 1571 et 1610 et entre les années 1651 et 1662, ne permet pas d'émettre des hypothèses afin de comprendre en vertu de quel principe, les Espagnols d'Anvers qui, au début du xvii^e siècle, célébraient la *Fiesta del Corpus* à la manière espagnole, célèbrent, par la suite, la fête du *Sanctissimus* selon les principes de l'Église universelle. Néanmoins, l'étude de la Fête-Dieu dans l'église de la citadelle espagnole d'Anvers entre 1610 et 1718 amène à découvrir, grâce à ses archives, autant les pratiques dévotes de la communauté espagnole que son attachement à la nation, durant la période espagnole mais aussi sous domination autrichienne.

184 Parker, *The Army of Flanders*, 36.

185 Parker, *The Army of Flanders*, 29. Une étude de la population de la citadelle, dépassant largement le cadre de la présente étude, permettrait de mieux expliquer les changements observés.

Archives

Antwerpen, Rijksarchief te Antwerpen-Rijksarchief in België,

Archief van de Sint-Andrieskerk te Antwerpen met inbegrip van het archief van de Sint-Philippus- en Sint-Jacobuskerk (Kasteelkerk) (1382) 1529-1927,

Archief van de Sint-Philippus- en Sint-Jacobuskerk (Kasteelkerk),

inv.nr. 409-412, *Kerkrekeningen*.

Antwerpen, Rijksarchief te Antwerpen-Rijksarchief in België,

Archief van de Sint-Andrieskerk te Antwerpen met inbegrip van het archief van de Sint-Philippus- en Sint-Jacobuskerk (Kasteelkerk) (1382) 1529-1927,

Archief van de Sint-Philippus- en Sint-Jacobuskerk (Kasteelkerk),

inv.nr. 419, *Rekeningenboeken*.

Sources imprimées

Alberigo, G., Dossetti, J.-A., Jedin, H., Joannou P.-P., Leonardi, C. et Prodi, P. (éd.) *Les Conciles œcuméniques, Les décrets* (Paris 1994).

Diercxsens, J.-C., *Antwerpia Christo nascens et crescens* (7 bdn ; Antwerpiae 1773).

Friedberg, A., *Decretalium collectiones. Decretales Gregorii P. IX., Liber sextus decretalium Bonifanii P. VIII., Clementis P. V. Constitutiones, extravagantes tum viginti Ioannis P. XXII. Tum communes* (Leipzig 1879).

Gason, P.-M., Hoven, R., Stiennon, J., ed., *Jean Chapeaville (1551-1617) et ses amis. Contribution à l'histoire de la liégeoise. Édition critique du texte latin, traduction française et notes philologiques* (Bruxelles 2004).

Études

Albareda Salvadó, J., *La guerra de sucesion de España (1700-1714)* (Barcelona 2010).

Alonso Rey, M.-D., 'Sincretismo y simbolismo en los autos sacramentales de Calderón : traje y atributos emblemáticos', *Estudios humanísticos. filología* 27 (2005) 9-24.

Alonso Rey, M.-D., 'Iconografía cristiana y emblemas escénicos en los autos sacramentales de Calderón de la Barca', dans : C. Chaparro Gómez, J.-J. García Arranz, J. Roso Díaz et J. Ureña Bracero, éd., *Paisajes emblemáticos. La construcción de la imagen simbólica en Europa y América* (Mérida 2008) 269-280.

Amigo Vázquez, L., 'La fiesta del Corpus en el Valladolid de antaño (siglos xvi-xviii)', *Conocer Valladolid 2010/2011. IV Curso de patrimonio cultural* (Valladolid 2011) 137-170.

Andrés González, P., 'Juan de Arfe y su idea de custodia procesional : una maqueta de madera inédita en la catedral de León', *De Arte* 14 (2015) 54-63.

Bataillon, M., 'Essai d'explication de l'"Auto Sacramental"', *Bulletin Hispanique* 42 (1940) 193-212.

Boesch Gajano, S., *Res sacrae Strumenti della devozione nelle società medievali* (Roma 2022).

Callewier, H., *Inventaris van het archief van de Sint-Andrieskerk te Antwerpen met inbegrip van het archief van de Sint-Philippus- en Sint-Jacobuskerk (Kasteelkerk)* (Bruxelles 2006).

Caries Pitarch, A., 'Las danzas populares en la Fiesta del Corpus Christi de Valencia, desde sus orígenes hasta el siglo XX', *Revista de Estudios Yeclanos* (1996) 53-64.

Caspers, C., 'The original place and meaning of "Corpus Christi", in the liturgical year', dans : L. Andreani en A. Paravicini Bagliani, éd., *Il 'Corpus Domini'. Teologia, Antropologia e Politica*, Sismel (Firenze 2015) 171-186.

Close, F., 'L'octave de la Trinité du calendrier liégeois', *Le Moyen Age* 110 (2004) 627-641.

Dekoninck, R., Delbeke, M., Delfosse, A., Heering, C. et Vermeir, K., 'Introduction', dans : R. Dekoninck, M. Delbeke, A. Delfosse, C. Heering et K. Vermeir, éd., *Cultures du spectacle baroque. Cadres, expériences et représentations des solennités religieuses entre Italie et anciens Pays-Bas* (Bruxelles-Rome 2019) 7-30.

- Delville, J.-P., 'Julienne de Cornillon à la lumière de son biographe', dans : A. Haquin, éd., *Fête-Dieu (1246-1996)*, 1. Actes du colloque de Liège, 12-14 septembre 1996 (Louvain-la-Neuve 1999) 27-53.
- Éliassèche, C.-Y., 'Les musiciens et la musique de l'église espagnole d'Anvers 1568-1681', dans : M.-A. Colin, É. Corswarem, C.-Y. Éliassèche et Jorge Morale, éd., *Musique, dévotion et espaces nationaux (Italie et anciens Pays-Bas espagnols xvie et xviii siècles)* (Bruxelles 2022) 65-84.
- Flechniakoska, J.-L., 'Les rôles de Satan dans les "autos" de Lope de Vega', *Bulletin Hispanique*, 66 (1964) 30-44.
- Garrot Zambrana, J.-C., 'Le Diable comme auteur et metteur en scène dans les *Autos sacramentales* de Calderón de la Barca', *Métathéâtre, théâtre dans le théâtre et folie* (Tours 2010) 111-130.
- Gy, P.-M., 'Office liégeois et office romain de la Fête-Dieu', dans : A. Haquin, éd., *Fête-Dieu (1246-1996)*, 1. Actes du colloque de Liège, 12-14 septembre 1996 (Louvain-la-Neuve 1999) 117-126.
- Haquin, A. éd., *Fête-Dieu (1246-1996)*, 1. Actes du colloque de Liège, 12-14 septembre 1996 (Louvain-la-Neuve 1999).
- Heering, C., 'De la nature à l'ornement. Le végétal dans les décors éphémères de la culture du spectacle baroque (Pays-Bas, festivités jésuites, xvii^e siècle)', dans : R. Dekoninck, M. Delbeke, A. Delfosse, C. Heering et K. Vermeir, éd., *Cultures du spectacle baroque. Cadres, expériences et représentations des solennités religieuses entre Italie et anciens Pays-Bas* (Bruxelles-Rome 2019) 67-82.
- Hemeldonck, G. van, *Het Grootwerk*, 'Goud- en zilvermeden vermeld 1600-1699' 4 (s.l. n.d.).
- Parker, G., *The Army of Flanders and the Spanish Road 1567-1659* (Cambridge 2004).
- Pérez Hernández, M. et Sánchez Sánchez, D., 'Juan de Arfe y la custodia de la Catedral de Ávila. Nuevos datos', *BSAA arte* 83 (2017) 153-176.
- Hubert, J., *Op zoek naar een verdwenen kerk en haar inhoud. Onderzoek naar de kerk van de Antwerpse Citadel (1574-1832)* (masterscriptie Universiteit Antwerpen 2007-2008).
- Lamberts, J., 'Liturgie et spiritualité de l'eucharistie au xiii^e siècle', dans : A. Haquin, éd., *Fête-Dieu (1246-1996)*, 1. Actes du colloque de Liège, 12-14 septembre 1996 (Louvain-la-Neuve 1999) 81-95.
- Lefèvre, P., 'Un problème de chronologie liégeoise au xiii^e siècle. La date primitive de la Fête-Dieu', *Revue d'histoire ecclésiastique* 42 (1947) 417-422.
- Llamazares Rodríguez, F., 'Orfebrería eucarística : la custodia procesional en España', dans : Fernández Juárez G. et Martínez Gil F., éd., *La fiesta del Corpus Christi* (Cuenca 2002) 123-155.
- Llamazares Rodríguez, F., 'Enrique de Arfe. La custodia de la catedral de León, la de Sahagún, y su criado el platero Fernand o Hernand González', *Revista de Arte* 32-33 (2012-2013) 85-106.
- Lobato, M.-L., 'Máscaras en el teatro español del Siglo de Oro: una muestra en cuatro comedias de Calderón', *Teatro de palabras* 3 (2009) 241-255.
- Lobato, M.-L., *Máscaras y juegos de identidad en el teatro español del Siglo de Oro* (Madrid 2011).
- Lombaerde, P., 'Une citadelle, une église et un palais. La citadelle d'Albe à Anvers aux xv^e et xviii^e siècles', dans : M.-A. Colin, É. Corswarem, C.-Y. Éliassèche et Jorge Morale, éd., *Musique, dévotion et espaces nationaux (Italie et anciens Pays-Bas espagnols xvie et xviii siècles)* (Bruxelles 2022) 29-46.
- López Suero, 'Flautistas, tamborinos, xabebas y pífanos de Castilla y Flandes en los albores del Renacimiento', dans : Lolo Herranz, B. et Presas A., éd., *Musico-logía en el siglo xxi : nuevos retos, nuevos enfoques* (Madrid 2018) 355-376.
- López Suero, A., 'Flautas, albogues, zampoñas, jabeas y pífanos en los textos castellanos del Renacimiento', dans : Diego Pacheco, C. et García Pérez, A. S., éd., *Musique et lexique à la Renaissance. Une approche de la musique ancienne par ses mots* (Paris 2022) 247-269.
- Martínez Gil, F. et Rodríguez González A., 'Del Barroco a la Ilustración en una fiesta del Antiguo Régimen : el Corpus Christi', *Cuadernos de Historia Moderna Anejos* (2002) 151-175.
- Martínez, J., 'Origen y significación de los árboles "mayos"', *I Congreso de Aragón de Etnología y antropología* (Zaragoza 1981) 133-138.
- Mejía Alvarez, M.-J., 'La custodia procesional de la parroquia de San Pedro de Carmona : una obra del siglo xviii', *Laboratorio de arte* (1991) 169-180.
- Cæremoniale episcoporum. Le cérémonial des évêques du Concile de Trente à Vatican II*, ed. A. Mutel (Saint Cyr l'Ecole 2006). Cet ouvrage a été mis en ligne, site consulté le 01/04/2024 : https://www.ceremoniaire.net/office_divin/caer_ep_1/ Il est proposé en deux volumes : la version initiale en latin et la version traduite en français. Cette dernière a été exploitée dans le cadre de la présente étude.
- Oury, C., *La guerre de succession d'Espagne. La fin tragique du Grand Siècle* (Paris 2020).
- Rubin, M., *Corpus Christi. The Eucharist in late medieval culture* (Cambridge 1991).
- Narbona Vizcaíno, R., 'Los juegos y espectáculos de la fiesta del Corpus Christi en los reinos ibéricos (1264-1545)', *Ludica : annali di storia e civiltà del gioco* 8 (2002) 67-97.
- Pascual Mayoral, M. P., 'El árbol de mayo, "El Mayo", en los pueblos de La Rioja. Una encuesta de aproximación', *Revista Murciana de Antropología* 13 (2006) 203-251.
- Pedraza Jiménez, F.-B., 'Las bodas entre el alma y el amor divino: texto, espectáculo y propaganda ideológica', dans : Fernández Juárez G. et Martínez Gil F., éd., *La fiesta del Corpus Christi* (Cuenca 2002) 235-250.
- Peeters, N., 'Les Espagnols à Anvers au xv^e siècle : culture matérielle et visuelle, dévotion privée et publique (c. 1550-1600)', dans : M.-A. Colin, É. Corswarem, C.-Y. Éliassèche et Jorge Morale, éd., *Musique, dévotion et espaces nationaux (Italie et anciens Pays-Bas espagnols xvie et xviii siècles)* (Bruxelles 2022) 47-63.

- Pelegrín, B., 'La Vida es sueño de Calderón : de la *comedia* à l'*auto sacramental*. Ouverture ou clôture du sens?', *Cahiers d'études romanes* 4 (2000) 381-392. Texte mis en ligne le 15/01/2013, consulté le 01/04/2024 : <https://journals.openedition.org/etudesromanes/3294>
- Reynaud, F., 'Contribution à l'étude des danseurs et des musiciens des fêtes du Corpus Christi et de l'Assomption à Tolède aux xv^e et xvii^e siècles', *Mélanges de la Casa de Velázquez* 10 (Madrid 1974) 133-168.
- Rodríguez Miranda, M.-del-A., 'Las custodias procesionales en Córdoba en los siglos xvii y xviii : análisis y nueva aportaciones', *Revista de Arte* 41 (2021) 357-372.
- San José Lera, J., 'Ludebant coram Deo. Sobre la legitimación de la danza en la fiesta del Corpus (siglo xvi)', *Castilla. Estudios de Literatura* 6 (2015) 129-158.
- Sanz Serrano, M.-J., 'La transformación de la custodia de torre desde los modelos góticos a los renacentistas', dans : Comité Español de Historia del Arte, éd., *Actas del IX Congreso español de Historia del Arte. 1992. El arte español en épocas de transición. Actas del IX Congreso Nacional C.E.H.A.* (2 bdn ; Léon 1994) 133-146.
- Spang, K., 'El auto sacramental como género literario', dans : Arellano Ayuso, I., Pinillos Salvador, C., Oteiza Pérez, B., Escudero Baztán, J. M., éd., *Divinas y humanas letras, doctrina y poesía en los autos sacramentales de Calderón* (Pamplona 1997) 469-505.

Dictionnaires

- Covarrubias Orozoco, S. de, *Tesoro de la lengua castellana, o española* (Madrid 1611).
- Oudin, C., *Le trésor des deux langues espagnoles et françoise* (Paris 1660).
- Real Academia Española, *Diccionario de la lengua castellana* (6 bdn. ; Madrid 1726-1739).
- Sobrino, F., *Diccionario nuevo de las lenguas españolas y francesa* (Bruxelles 1705).
- Sobrino, F., *Dictionnaire nouveau des langues françoise et espagnole* (Bruxelles 1705).

Resumé / samenvatting / summary

L'église de la citadelle espagnole d'Anvers, sous le vocable de saint Philippe et de saint Jacques, est le lieu de culte ordinaire des militaires de la citadelle espagnole d'Anvers. Elle est leur église paroissiale. L'exploitation systématique des archives de cette église, notamment de ses registres de comptes, met en lumière l'expression de dévotions à la manière espagnole, particulièrement pour la fête du Saint-Sacrement, appelée aussi Fête-Dieu ou fête du *Sanctissimus*. Les dépenses engagées pour l'occasion sont attestées chaque année dans les registres. Ces derniers font état des transactions financières mensuelles liées au fonctionnement ordinaire de l'église, sauf interruption, entre avril 1610 et juin 1718. Si certaines pratiques paraissent comme respectueuses des principes de l'Église universelle (l'emploi de personnel ecclésiastique surnuméraire ou le financement d'un appareil décoratif circonstanciel), il apparaît que les Espagnols engagent aussi des moyens financiers et matériels pour célébrer la fête à la manière espagnole de manière spécifique. Ainsi peut-on relever des dépenses pour les *danzas del Corpus*, pour la *custodia* ou des représentations d'*autos sacramentales*. Il devient alors possible d'avoir une approche concrète de la manière dont les Espagnols d'Anvers célèbrent la Fête-Dieu durant plus d'un siècle, au cours d'une période où la procession atteint son plus haut degré de magnificence, appuyée par le pouvoir royal.

De Corpus Christi-processie in de Spaanse citadel van Antwerpen tussen 1610 en 1718 volgens de boekhouding van de kerk: van het *Fiesta del Corpus* tot het feest van *Sanctissimus*

De kerk van de Spaanse citadel van Antwerpen, gewijd aan Sint-Filippus en Sint-Jacobus, is de plaats waar de militairen van de Spaanse citadel van Antwerpen doorgaans samenkomen voor de eredienst. Het is hun parochiekerk. De systematische bestudering van de archieven van deze kerk, met name van de boekhouding, brengt typisch Spaanse devoties aan het licht, in het bijzonder voor het feest van het Heilig Sacrament, ook wel Sacramentsdag of het feest van het Sanctissimus genoemd. De uitgaven voor deze gelegenheid worden elk jaar in de boekhouding vastgelegd. Deze bevat de maandelijks financiële transacties in verband met de dagelijkse gang van zaken in de kerk, met enkele onderbrekingen, tussen april 1610 en juni 1718. Hoewel sommige praktijken lijken te voldoen aan de principes van de universele Kerk (het inzetten van extra kerkelijk personeel of de financiering van versieringen voor speciale gelegenheden), blijkt dat de Spanjaarden ook financiële en materiële middelen inzetten om het feest op een specifiek Spaanse manier te vieren. Zo treffen we uitgaven aan voor de *danzas del Corpus*, voor de *custodia* of voor voorstellingen van *autos sacramentales*. Het wordt dan mogelijk om een concreet beeld te krijgen van de manier waarop de Spanjaarden in Antwerpen gedurende meer dan een eeuw Sacramentsdag vierden, in een periode waarin de processie op haar fraaist was, ondersteund door het gezag van de koning.

The Corpus Christi procession in the Spanish citadel of Antwerp between 1610 and 1718 according to the church's account books: from the *Fiesta del Corpus* to the Feast of *Sanctissimus*

The Church of the Spanish Citadel of Antwerp, dedicated to St Philip and St James, is where the soldiers of the Spanish Citadel of Antwerp usually gather for worship. It is their parish church. The systematic study of the archives of this church, especially its accounts, reveals typically Spanish devotions, especially for the feast of the Blessed Sacrament, also known as Sacrament Day or the Feast of the Sanctissimus. The expenditure for this occasion is recorded in the accounts each year. This one contains the monthly financial transactions related to the daily running of the church, with some interruptions, between April 1610 and June 1718. While some practices seem to conform to the principles of the universal Church (employing extra church staff or funding decorations for special occasions), it appears that the Spanish also employed financial and material resources to celebrate the feast in a specifically Spanish way. Thus we find expenditures for *danzas del Corpus*, for the custodia or for performances of *autos sacramentales*. It then becomes possible to get a concrete picture of how the Spaniards celebrated Sacrament's Day in Antwerp for more than a century, at a time when the procession reached its highest degree of splendour, supported by the king's authority.

CV

Charles-Yvan Éliassèche est actuellement archiviste aux Archives de l'État en Belgique. Il est aussi doctorant en histoire à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (UCLouvain), sous la co-direction de Silvia Mostaccio et Olivier Poncet. Son mémoire a pour titre : *Les églises espagnoles d'Anvers, Malines et Bruxelles (1568-1714) : une analyse des pratiques dévotes de la « nation espagnole*.